



HAL
open science

Les filières territoriales en Bourgogne -Franche-Comté : recensement, études de cas et analyse

Denis Lépiciier, Hai Vu Pham, Vivien Bourgeon

► **To cite this version:**

Denis Lépiciier, Hai Vu Pham, Vivien Bourgeon. Les filières territoriales en Bourgogne -Franche-Comté : recensement, études de cas et analyse. [Rapport de recherche] Institut Agro Dijon. 2022. hal-03759073

HAL Id: hal-03759073

<https://hal.inrae.fr/hal-03759073v1>

Submitted on 23 Aug 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Les filières territoriales en Bourgogne – Franche-Comté : recensement, études de cas et analyse

Denis Lépicier, Vivien Bourgeon, Hai Vu Pham

Avec la contribution de Cécile Blangéro, Mathilde Crou, Matthias Szendy

Juin 2022

Avec la
participation
du



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Table des matières

Tables des illustrations	3
Introduction	4
1. Notions de filière territoriale et méthode d'analyse	6
1.1. Filières et territoire.....	6
1.2. Méthode de recensement et d'analyse de filières.....	11
2. Recensement des filières agricoles territoriales en Bourgogne – Franche-Comté.....	13
2.1. Des filières présentes sur l'ensemble du territoire et couvrant une large gamme de produits de qualité.....	13
2.2. Des filières aux dimensions économiques hétérogènes en plein essor.....	17
3. Des organisations collectives très liées aux dynamiques de territoire.....	19
3.1. Présentation succincte des filières étudiées	19
3.2. Conditions d'émergence des filières	22
3.3. Gouvernance des filières	25
3.4. Accompagnement des filières territoriales.....	29
3.5. Impacts des filières difficultés et perspectives de développement.....	33
4. Enseignements pour l'accompagnement au développement des filières territoriales en Bourgogne – Franche-Comté	36
4.1. Pour favoriser l'émergence	36
4.2. Accompagner la structuration de filières.....	37
4.3. Accompagner le développement des filières.....	37
Bibliographie	38
Annexe – Liste des filières recensées.....	39

Tables des illustrations

Figure 1 : Produits concernés par les filières territoriales.....	15
Figure 2 : Qualité des produits dans les filières territoriales	16
Figure 3 : Signes de qualité dans les filières territoriales (SIQO) (en % des filières)	16
Figure 4 : Taille des filières (en nombre de filière par classe de nombre de producteurs).....	17
Figure 5 : Dynamique temporelle d'émergence des filières territoriales	18
Figure 6 : Typologie des aires géographiques des filières étudiées	22
Figure 7 : Frise chronologique d'émergence de la filière viande bovine d'Autun.....	23
Figure 8 : Schéma de la filière orge brassicole bio franc-comtoise.....	26
Figure 9 : Modèles de gouvernance des filières territoriales étudiées.....	29
Carte 1 : Carte des filières territoriales recensées en Bourgogne – Franche-Comté par le projet CECAFITER	13
Tableau 1 : Description synthétique des études de cas	21
Tableau 2 : Acteurs clés et motivations de l'émergence des filières territoriales	24

Introduction

Le projet CECAFITER (Capitaliser nos Expériences pour Consolider notre Accompagnement des Filières Territoriales)¹, lauréat de l'appel à projet Animation régionale des partenariats pour l'innovation et le développement agricole 2020, se déroule sur deux années (2021 et 2022). Il est financé par la CASDAR et a pour finalité de favoriser l'implication des agriculteurs dans des filières territoriales. Pour cela le projet se donne pour objectifs de développer la connaissance des conditions d'engagement des différents acteurs dans des filières territoriales et de se doter de méthode et d'outils pour les conseillers-animateurs et enseignants-formateurs dans le domaine du développement agricole et rural.

Une première motivation est le constat fait en BFC, comme partout en France, d'une préoccupation de plus en plus forte des acteurs des territoires et du monde agricole à la question de l'alimentation. Les aspirations des consommateurs à mieux connaître la provenance et la qualité des produits alimentaires et des producteurs à mieux répondre et tirer profit de ces attentes conduisent à l'émergence depuis plusieurs années de multiples initiatives. Historiquement bien connues autour de la vente directe, elles prennent la forme d'organisation collective de filière de production, de collecte, de transformation et de commercialisation de produits agricoles de dimensions et d'échelles géographiques alternatives aux grandes filières agro-industrielles qui ont marqué la structuration de l'agriculture depuis plus de 50 ans. Ce mouvement est encouragé depuis plusieurs années par des politiques publiques volontaristes telle que l'instauration des projets alimentaires territoriaux dans la Loi d'avenir pour l'agriculture de 2014 ou par l'objectif de 50% de produits de qualité ou locaux dans la restauration collective en 2022 dans le cadre de la Loi EGalim. La crise sanitaire du Covid-19 a été un accélérateur d'une part de la prise de conscience de la vulnérabilité de l'alimentation dépendant de filières globalisées et d'autre part un révélateur du rôle que pouvait jouer les filières locales.

Une seconde motivation réside dans l'idée que les filières territoriales pouvaient apporter un nouveau levier d'évolution de pratiques agricoles permettant d'agir plus efficacement sur les difficultés de gestion de la qualité de l'eau dans un certain nombre d'aires de captages d'eau potable de la Région. Les travaux de Meynard concluent à l'efficacité de combiner des leviers d'amélioration technique avec des leviers économiques de développement de filières permettant d'assurer les débouchés de produits de diversification des produits animaux ou végétaux (Meynard, et al., 2013).

Ces initiatives prennent de multiples formes et émergent de différentes motivations, allant de producteurs souhaitant reprendre la main collectivement sur la valorisation de leur production, à des consommateurs ou des acteurs de la distribution qui souhaitent accroître leur approvisionnement local, ou encore des collectivités locales qui souhaitent renforcer la valeur ajoutée de l'agriculture et de l'alimentation par l'approvisionnement local de la restauration collective.

Si les réponses individuelles apportées à ces aspirations par l'intermédiaire du développement de la vente directe sont relativement documentées, les démarches collectives et la notion de filières territoriale, aujourd'hui fréquemment utilisée n'est pas précisément défini au plan académique et les déterminants de l'émergence et la performance (économique, sociale et environnementale) de ces

¹ Le projet est piloté par la Chambre Régionale d'agriculture de Bourgogne – Franche-Comté en partenariat avec cinq chambres départementales (Jura, Saône et Loire, Doubs – Territoire de Belfort, Yonne et Haute-Saône), le réseau régional des établissements publics de formation agricole et deux CFPPA – EPL (Montmorot et La Barotte), la fédération régionale des CUMA et l'Institut Agro Dijon – CESAER.

filières font actuellement l'objet de nombreuses études et travaux de recherche dans lesquelles s'inscrit le projet CECAFITER. Il se décline en quatre objectifs :

- Recenser et caractériser les expériences de filières agricoles territoriales en Bourgogne – Franche-Comté (action 1),
- Conduire des études de cas pour comprendre les conditions d'émergence, d'organisation et de pérennisation des filières territoriales pour tirer les enseignements sur les dynamiques de leur développement (action 2),
- Traduire les enseignements de manière opérationnelle pour initier des nouvelles filières territoriales et favoriser la montée en compétences des conseillers-animateurs sur ces thématiques (action 3),
- Valoriser et diffuser largement les éléments capitalisés, auprès de divers acteurs et sous différentes formes (action 4).

Les livrables du projet sont à retrouver sur le site Internet de la Chambre régionale d'Agriculture Bourgogne – Franche-Comté :

- [La carte des filières territoriales en Bourgogne – Franche-Comté](#)
- [Les autres livrables \(fiches filières, vidéos, etc.\)](#)

La mobilisation de chercheurs du CESAER sur le projet CECAFITER a permis d'articuler de manière fructueuse ce projet avec le projet Operant (Organisation et performance environnementale des filières alimentaires territoriales pour la ville), financé par l'ADEME sur la période 2020-2022. A partir d'études de cas en BFC et en Pays de la Loire, ce projet vise à étudier les choix organisationnels et technologiques fait par les acteurs des filières et les performances environnementales globales des filières intégrant de la transformation. Une partie significative du recensement et des études de cas des filières de BFC ont été conduite de manière conjointe entre les deux projets et la présente note restitue des éléments d'analyse issus du projet Opérant sur la définition de la notion de filières territoriales notamment.

Une première section de la note revient sur la notion de filière territoriale en la resituant succinctement dans la littérature existante de manière à dégager les clés de lecture nécessaires à l'analyse comparative (1.1.) puis rappelle les étapes et outils méthodologiques mobilisés pour conduire le recensement et les études de cas (1.2.). Une seconde section propose une analyse descriptive des 55 filières recensées en BFC. Une troisième section tire les enseignements de la comparaison des 11 études de cas et une quatrième et dernière section dégage les principales recommandations qui peuvent être tirées des enseignements pour les porteurs de projets de filières territoriales et pour les conseillers-animateurs.

1. Notions de filière territoriale et méthode d'analyse

1.1. Filières et territoire

Filières et chaîne de valeur

Le projet CECAFITER s'est appuyé sur une définition pragmatique de la filière territoriale, entendue comme une filière portant sur des produits alimentaires ou non alimentaires, regroupant au moins 5 agriculteurs majoritairement localisés en BFC, au moins un intermédiaire entre les producteurs et les consommateurs finaux et au moins une partie de la production vendue en BFC.

Cette section a pour objectif d'interroger les fondements de la notion de filière de manière à appréhender en quoi la dimension territoriale en modifie la nature, les conditions de leur émergence, de leur développement et de leur capacité à transformer les systèmes agricoles et alimentaires.

Le concept de filière a été développé par des économistes français dans l'entre-deux-guerres mondiales et concernait historiquement les produits agricoles venant des pays colonisés et qui a progressivement été stabilisé par l'économie industrielle (Arena, de Bandt, & Romani, 1991). Fabre (1994) définit la filière comme « *l'ensemble des agents (ou fraction d'agent) économiques qui concourent directement à l'élaboration d'un produit final. La filière retrace donc la succession des opérations qui, partant en amont d'une matière première - ou d'un produit alimentaire - aboutit en aval, après plusieurs stades de transformation/valorisation à un ou plusieurs produits finis au niveau du consommateur. Plus précisément (...), l'ensemble des agents (...) qui contribuent directement à la production, puis à la transformation et à l'acheminement jusqu'au marché de réalisation d'un même produit agricole (ou d'élevage).* »

La délimitation de la filière est une question récurrente de l'analyse de filière qui se pose moins en termes d'échelle spatiale qu'en interrogeant la prise en compte ou non de l'amont de la filière (l'agro-fourmiture ou l'agro-équipement). En aval, le périmètre de la filière est souvent confronté à l'existence de différentes voies de transformation d'un produit mobilisant des techniques différentes ou du fait de l'existence de sous-produits. Il n'y a pas de bonne délimitation de filière, ce sont les objectifs de la recherche qui orientent le périmètre retenu pour l'analyse. Il sera variable selon que l'on s'intéresse aux techniques de transformation, aux acteurs de la filière ou au type de marché final qu'elle dessert (Fabre, 1994). Le schéma de filière propose une représentation simplifiée de la complexité d'une filière en la décomposant en phase de production, transformation, distribution et consommation. Le but du schéma est d'identifier les produits finaux et intermédiaires, les acteurs économiques et institutionnels et les différents types de liens entre eux.

La création et la répartition de la valeur est fréquemment associée à la notion de filières. Cette notion de valeur est issue du concept économique de chaîne de valeur (value chain) né aux Etats-Unis notamment grâce aux travaux de Porter (1985). La valeur est la somme que les clients sont prêts à payer pour obtenir un produit ou service. Elle résulte de différentes activités réalisées à la suite par les fournisseurs, la firme ou les firmes qui en assurent la production puis la distribution. Le concept de chaîne de valeur consiste à étudier précisément les activités de l'entreprise afin de mettre en évidence ses fonctions clés, c'est-à-dire celles qui ont un impact réel en termes de coût ou de qualité. Il s'agit ici d'identifier la valeur ajoutée créée dans les différentes séquences de production et de commercialisation d'un produit ou service, pour en déterminer les sources d'avantage concurrentiel. La valeur ajoutée est donc l'enjeu central de la performance des entreprises concernées.

Les liens entre filière et chaîne de valeur font l'objet de nombreux travaux issus de la micro-économie, l'économie institutionnelle, de la théorie des systèmes et de l'analyse stratégique. Les deux concepts partagent des similarités importantes : elle repose sur la saisie d'un produit cible de la production (un bien agricole ou alimentaire dans notre cas) pour remonter dans les étapes de production afin de pouvoir délimiter les contours de l'objet d'analyse, ce dans une approche systémique.

Les travaux sur la Chaîne Globale de Valeur (CGV) de Gereffi et Koeziewicz (1994), Gereffi et al., (2005) relient nos deux concepts à l'analyse économique standard, permettant ainsi de concilier les approches différentes de filière et de chaîne de valeur dans une lecture partagée entre auteurs de ces deux écoles. Gereffi et Koeziewicz (1994) ont tout d'abord posé la théorie de la CGV pour comprendre la complexité des relations intra-firmes dans une économie de production de plus en plus mondialisée. Ainsi, la CGV est un réseau d'organisations construit autour d'un produit et reliant les entreprises impliquées à différentes étapes de production tout en étant localisées dans des pays différents. Le concept conduit à considérer quatre dimensions structurantes : i) une séquence d'activités, ii) un espace économique structurant les échanges, iii) un contexte institutionnel et iv) un système de gouvernance. Gereffi et al. (2005) s'intéressent particulièrement à la gouvernance des CGV en expliquant que celle-ci est centrale pour comprendre la complexité des chaînes de production modernes. En effet, les relations économiques internationales ne sont pas de simples transactions régulées par la loi de l'offre et de la demande entre offreurs et acheteurs se trouvant dans deux pays. Les auteurs identifient différents profils de relation, caractérisés par l'implication de faible à forte de certaines firmes qui cherchent à piloter les autres afin de sécuriser leur approvisionnement ou leur débouché. Plus concrètement, ils identifient cinq modalités de gouvernance des CGV, allant de situations proches du marché à des formes d'intégration forte.

1. Le marché : la CGV est gouvernée par le prix dans le cadre de transactions qui peuvent être ponctuelles ou régulières. Dans ce mode de gouvernance le prix est le principal déterminant des liens entre acteurs de la filière et le coût de changement de fournisseurs ou de partenaires de l'aval est faible.
2. La hiérarchie : la CGV est caractérisée par l'intégration verticale des acteurs où le contrôle managérial se substitue au marché. L'intégration peut être plus ou moins complète de l'amont jusqu'à l'aval.
3. La CGV modulaire : proche de la logique de marché, la CGV est caractérisée par une plus forte organisation des fournisseurs des produits et services qui assurent la maîtrise du processus de production tout en s'adaptant aux besoins des consommateurs.
4. La CGV captive : contrairement à la précédente, c'est le pouvoir de l'aval qui domine en imposant des normes et en exerçant un certain degré de contrôle sur la production. Cette configuration peut se rapprocher de la hiérarchie si le contrôle se transforme par l'intégration des fonctions de production.
5. Le CGV relationnelle : cette forme de gouvernance combine une structuration des acteurs de l'offre et de la demande qui entretiennent des relations complexes avec une dépendance mutuelle. Dans cette forme de gouvernance la proximité spatiale favorise la densité et la qualité des liens qui peuvent prendre des formes plus informelles.

Enfin, avec l'ambition de proposer une lecture spatio-temporelle du phénomène d'internationalisation des échanges appliquée à l'agro-alimentaire, Bencharif et Rastoin (2007) suggère une autre approche consistant à caractériser des grandes étapes historiques d'évolution du système agricole et alimentaire.

Cette approche ajoute une dimension spatiale et/ou territoriale à l'analyse standard des filières, qui est a priori a-spatiale. L'espace est essentiellement considéré ici en termes d'espace économique des

échanges et des interactions. L'évolution du système alimentaire décrite dans le tableau 1 confirme le constat de l'élargissement de l'échelle géographique progressive des systèmes alimentaires, passant du territoire de proximité au système globalisé. On y trouve implicitement les formes de CGV mentionnés plus haut par la tentative de re-considérer la filière et les chaînes de valeur comme un objet avec une empreinte spatiale, qui se construit et évolue sous les effets positifs de la proximité géographique des acteurs, et la nature de leurs interactions. Le concept de filières territoriales se transforme ainsi en objet saisissable par les politiques publiques. La section suivante tente d'identifier comment l'introduction de l'espace et du territoire influence la forme et le fonctionnement des filières, nous conduisant à l'émergence des politiques publiques portant sur l'enjeu de re-territorialisation des activités agricoles et/ou agro-alimentaires.

Tableau 1 : caractérisation des filières agroalimentaires en Europe grâce à la méthode de la CGV (Bencharif & Rastoin, 2007)

Étape historique du système alimentaire	Séquence d'activités	Espace géographique	Environnement institutionnel	Structure de gouvernance
Agricole (filière « point »)	Unicité de lieu, d'action et de temps (exploitation agricole autarcique)	Limité - Terroir de proximité (quelques km)	Coutumes, édits seigneuriaux et religieux	Féodalité, religion (réseau relationnel)
Artisanale (filière « courte »)	Division du travail : agriculteur-artisan-marchand, flux d'échanges limités (autoconsommation rurale importante)	Localisé - Région naturelle (quelques dizaines de km)	Ordonnances royales, codes déontologiques corporatistes	Royauté, corporations (réseau modulaire)
Agroindustrielle (filière « fragmentée »)	Forte spécialisation/diversification des activités, standardisation des produits, production de masse, essor du commerce de détail LS	Elargi - Continent (quelques milliers de km)	Lois, décrets et directives, accords internationaux (PAC, GATT, Codex alimentarius), organisations professionnelles, contrats	États, organisations intergouvernementales régionales ou multilatérales, FMN (réseau captif)
Agrotertiaire (filière spatialement « déconstruite »)	Tendance au recentrage sur le cœur de métier, prépondérance des services dans le coût final, généralisation de la RHF	Globalisé - Monde (40 mille km)	Normes internationales (OMC, ISO 22000), codes de bonnes pratiques	États, organisations intergouvernementales régionales ou multilatérales, FMN (réseau captif)

Filière, chaîne de valeur et territoire

C'est à partir des années 2000 que sont observés de façon plus systématique les nouveaux modes de productions et de consommation qui ont pour point commun de proposer des alternatives au modèle dominant basé sur la CGV agroindustrielle et tertiariée. De nombreuses initiatives telles que l'Agriculture Biologique souvent associée à des circuits courts de commercialisation, les AMAP (association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) ou encore les produits et territoire sous appellation géographique promeuvent un nouveau modèle territorial de production et de consommation (Darrot, Maréchal, & et Breget, 2019).

L'espace n'est plus qu'un support physique des acteurs économiques, mais un territoire de proximité géographique situé plus ou moins singulier du point de vue de ses caractéristiques et ressources historiques, culturelles qui favorise les échanges d'information et de connaissances. Ces singularités territoriales que Colletis et Pecqueur (2018) qualifient par le degré de spécificité des ressources territoriales peu transférables d'un territoire à un autre, peuvent être une source d'avantage concurrentiel dans une chaîne de valeur.

L'accentuation de la territorialisation des politiques publiques dans la même période, marquée en France par l'affirmation progressive du rôle des collectivités régionales et intercommunales va faire émerger au début des années 2010 le concept de système alimentaire territoriale (SAT). Un SAT vise « *l'autonomie des territoires en matière de sécurité alimentaire par une relocalisation ambitieuse et volontaire de la production, de la consommation et de la distribution pour que tous les habitants aient accès à une nourriture en qualité et quantité suffisantes, adaptée à leurs habitudes et cultures alimentaires* » (Darrot, Maréchal, & et Breget, 2019). Rastoin (2016) propose un lien explicite entre cette définition des SAT se référant à une stratégie d'amélioration de l'autonomie alimentaire des territoires et les filières. Selon cet auteur, un SAT peut être défini comme un « *ensemble de filières agroalimentaires répondant aux critères du développement durable, localisées dans un espace géographique de dimension régionale et coordonnées par une gouvernance territoriale* ».

Enfin, la prise en charge des questions alimentaires à l'échelle des territoires permet à de nouveaux acteurs de prendre part à la gouvernance des systèmes alimentaires territoriaux et de s'engager directement dans le fonctionnement des filières. Ainsi aux côtés des acteurs classiques des filières (agriculteurs et leurs coopératives, industries agroalimentaires et artisans, distributeurs et commerçants), des organisations collectives de consommateurs, les collectivités et établissements publics ainsi que des nouvelles formes juridiques hybrides publics-privés (tels que les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC)) jouent un rôle important dans l'émergence et le développement de nouvelles initiatives de filières territoriales. Les projets alimentaires territoriaux instaurés par la Loi d'avenir pour l'agriculture de 2014, comme l'un des outils du programme national pour l'alimentation (PNA), incitent à la mobilisation de ces nouveaux acteurs via des appels à projet.

Dans le contexte de changement climatique majeur et d'effondrement de la biodiversité, il est attendu de la territorialisation du système alimentaire qu'elle favorise la transition de l'agriculture vers l'agroécologie. Les performances environnementales des filières territoriales ne font pas consensus à ce jour.

En définitive, la notion de filières territoriales ne repose pas (encore) sur un cadre d'analyse stabilisé. Dans quelle mesure l'échelle géographique localisée et l'ancrage territoriale des produits et de la gouvernance permet de voir les filières territoriales comme une nouvelle forme de gouvernance permettant de dépasser, au moins partiellement, les modèles agroindustriel et agrotertiaire actuellement dominants ? Compte tenu des formes d'organisation que prennent ces filières territoriales, on peut supposer que c'est autour du mode de gouvernance relationnelle que s'organiseront ces filières en prenant place dans un projet plus large de transition du système alimentaire territorial.

Comprendre les conditions d'émergence et de développement des filières territoriales en Bourgogne – Franche-Comté

L'analyse bibliographique a montré que les concepts de filières et de chaînes de valeurs sont fortement enracinés dans la littérature économique, mais que l'émergence des filières territoriales correspond davantage à la volonté de sortir du modèle de production et de consommation conventionnel. Ce dernier est plus globalisé et difficile à contrôler que jamais. Toutefois, la pérennisation de ces filières interroge. Repose-t-elle sur la mise en place d'une organisation adaptée entre les acteurs impliqués ? Cette hypothèse est privilégiée par notre équipe de travail, c'est pourquoi les études de cas abordent les freins, les leviers et les dynamiques de gouvernance des filières territoriales. Plus concrètement, nous nous posons les questions suivantes :

- Quels sont types de gouvernances et formes d'organisation mises en place pour porter les filières territoriales ?
- Quels sont les facteurs qui influencent les choix d'organisation des acteurs et sur quelles dimensions territoriales s'appuient-ils ?
- De quelle nature est l'accompagnement apportée à l'émergence et au développement des filières ?
- Quels sont les impacts de ces filières sur les territoires ?

Plusieurs hypothèses ont guidé le questionnement.

Thème	Hypothèses
Typologie des gouvernances	L'émergence des filières territoriales reposent sur des engagements des parties prenantes qui peuvent être formalisés ou non.
	La notion de confiance est essentielle dans la mise en place d'une gouvernance : la confiance favorise les relations informelles efficaces et qui peuvent être moins coûteuses que l'établissement de contrats
Facteurs influençant le choix de la gouvernance	La préexistence de groupes (de producteurs / transformateurs / distributeurs), d'interconnaissance entre les acteurs permet la mise en place d'une gouvernance plus partagée.
Facteurs influençant le choix de la gouvernance	La proximité géographique et organisationnelle facilite la construction de projets communs.
Impacts des gouvernances	Une gouvernance impliquant de façon équilibrée l'ensemble des acteurs de la filière permet une meilleure répartition de la valeur.

1.2. Méthode de recensement et d'analyse de filières

Recensement

Le recensement a été réalisé à l'aide d'un questionnaire en ligne, rempli soit par un référent de chambre départementale d'agriculture, soit par l'équipe du projet (en lien étroit avec le projet Operant) avec l'appui des stagiaires du projet CECAFiTer. Le questionnaire, qui constitue la structure de la base de données des filières recensées, se divise en quatre parties :

- Le territoire sur lequel la filière se déploie, les produits et coproduits concernés, son année de création, les acteurs à son initiative, les labels et démarches de qualité.
- La description succincte des acteurs de chaque maillon de la filière : étape de la chaîne de valeur, dénomination de la catégorie d'acteurs, degré de territorialité de l'étape (elles se répètent autant de fois qu'il y a de maillons dans la chaîne de valeur).
- L'organisation et la gouvernance de la filière (volumes de production, modalités de gouvernance économique, l'accompagnement reçu, les dynamiques et les enjeux).
- L'historique de la filière.

Les produits sous appellation d'origine (AOP et IGP) dont la zone de délimitation est majoritairement sur le territoire de BFC ont été assimilés à des filières territoriales et intégrées au recensement. En définitive 18 filières AOC-IGP ont été retenues sur un total de 42 aires AOP-IGP concernant des communes de BFC.

Le recensement a bénéficié des apports des travaux du projet Operant ayant permis notamment d'identifier plusieurs filières en Côte-d'Or malgré l'absence d'implication de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or dans le projet CECAFiTer. Cela a été moins le cas dans le département de la Nièvre dont la Chambre d'Agriculture n'a également pu être associée au projet.

Le recensement a permis d'identifier 55 filières territoriales en Bourgogne – Franche-Comté.

Le codage de la localisation de la filière est un exercice délicat. Il a été fait le choix de localiser chaque filière en un point plutôt que par son aire géographique. En effet, cette dernière est le plus souvent relativement floue rendant la représentation de l'aire géographique trop aléatoire. De plus la représentation cartographique de périmètres géographiques se chevauchant dans beaucoup de cas aurait été peu lisible. L'analyse des aires géographiques est ainsi renvoyée aux études de cas.

Le choix du point de localisation (au niveau d'une commune) de la filière a été apprécié au cas par cas par l'équipe du projet à partir des éléments de recensement collectés. Il peut s'agir de la commune du siège de la filière mentionnée par les porteurs du projet ou dans les documents de présentation de la filière (par exemple, l'atelier de transformation de viande des Bouchoux, ou la filière légumes de la restauration collective de Lons-le-Saunier). Dans d'autres cas, il s'agit de la localisation de la principale structure de transformation de la filière, telle que la filière Delin localisée à Gilly-lès-Citeaux où est localisée la laiterie.

Etudes de cas

Parmi les 55 filières territoriales recensées, 11 terrains d'étude ont été retenus à partir des critères suivants :

- Productions diverses (différents types de produits et différents modes de production : bio ou non),
- Localisation pour couvrir toute la Région
- Echelles diverses (régionale ou plus locale),
- Type d'acteur central identifié lors du recensement varié : producteurs, entreprises intermédiaires, collectivités,
- Articulation des études de cas avec celles du projet Operant,
- Choix d'étudier au moins une filière en émergence (atelier de transformation de viandes des Bouchoux) et une filière non alimentaire (béton de chanvre de Franche-Comté).

Après échange entre les partenaires du projet, les 11 terrains d'étude retenus sont les suivants :

- Œuf de l'entreprise Coquy
- Béton de chanvre de Franche-Comté
- Lentilles biologiques de l'Yonne
- Légumes biologiques à destination de la restauration collective d'Autun
- Viande bovine à destination de la restauration collective d'Autun
- Légumes biologiques à destination de la restauration collective de Lons-le-Saunier
- Viande bovine biologiques à destination de la restauration collective de Lons-le-Saunier
- Pain à destination de la restauration collective de Lons-le-Saunier
- Orge brassicole biologique de Franche-Comté
- Atelier de transformation de viandes des Bouchoux
- Volailles et lapins de la CUMA Grain de Saveurs

Les études de cas ont été conduites à partir d'une part de la collecte d'informations documentaires et issues des sites internet disponibles et d'autre part de 73 entretiens semi-directifs auprès des différents acteurs de chaque filière (producteurs, opérateurs de collecte, transformation, logistique, distributeurs, accompagnateurs, acteurs publics impliqués).

L'analyse de synthèse des matériaux collectées présentée dans cette note, s'est appuyée sur plusieurs types de documents intermédiaires :

- Une base de données des 55 filières avec l'ensemble des informations recueillies dans le questionnaire en ligne
- Les chronogrammes de filière élaborés pour chaque étude de cas
- Les schémas de filière reconstitués pour chaque étude de cas
- Des fiches de synthèse rédigées pour chaque étude de cas
- Une base de données de synthèse des 11 études de cas

2. Recensement des filières agricoles territoriales en Bourgogne – Franche-Comté

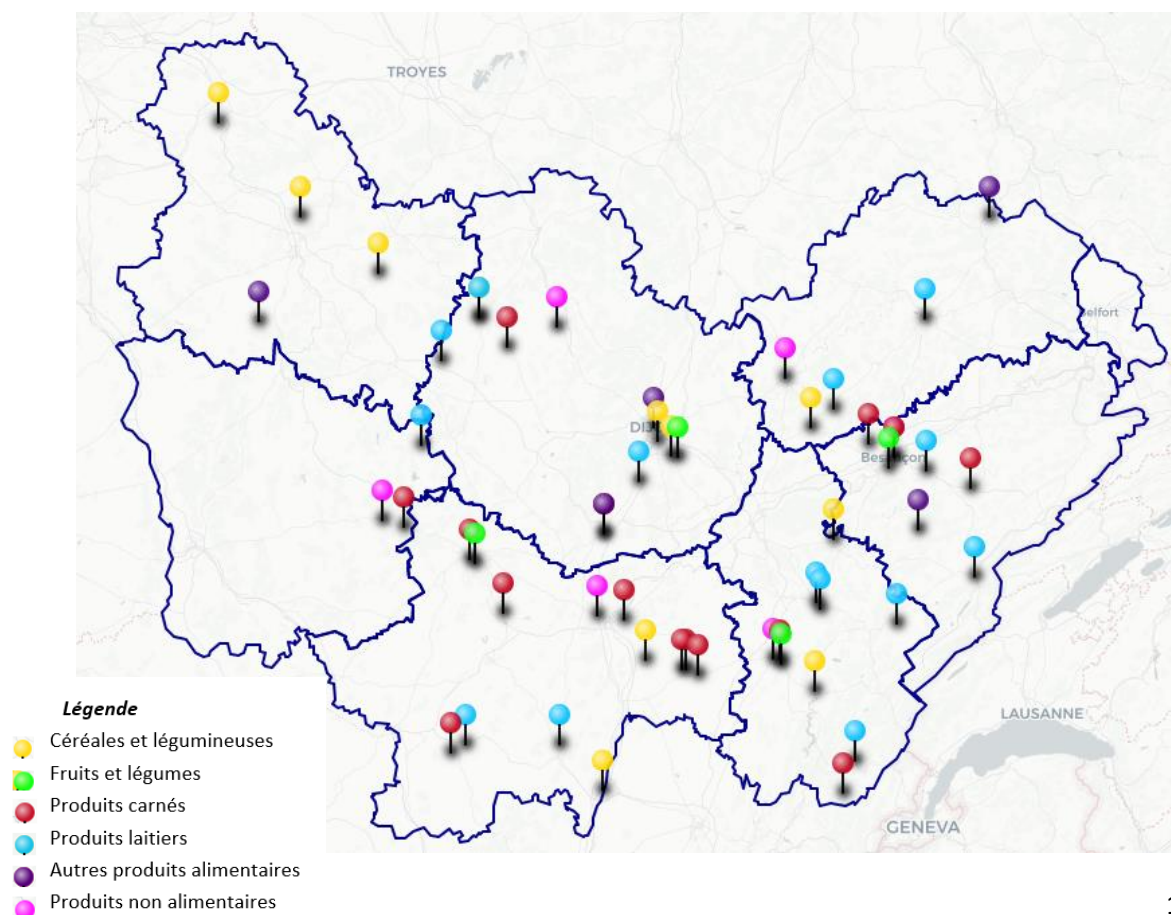
Le recensement s'appuyant sur des référents dans les Chambres départementales d'agriculture a permis d'identifier 55 filières agricoles territoriales (cf. liste en annexe) répondant aux critères de la définition retenue à savoir :

- Un ou des produits alimentaires ou non alimentaires hors filières viti-vinicoles,
- Au moins 5 agriculteurs majoritairement localisée en BFC,
- Au moins un intermédiaire entre producteurs et consommateurs finaux
- Au moins une partie de la production vendue en BFC

2.1. Des filières présentes sur l'ensemble du territoire et couvrant une large gamme de produits de qualité

Tous les départements sont concernés par des filières, à l'exception du Territoire de Belfort et dans une moindre mesure une moindre mesure de la Nièvre (Carte 1). Outre les limites d'exhaustivité du recensement précisées dans la section méthodologique, qui explique très probablement le faible nombre de filière recensées dans la Nièvre, dans le territoire de Belfort ce sont davantage les règles d'identification de la localisation de la filière qui explique l'absence de filières recensées dans ce département (par exemple, la filière de Saucisses de Montbéliard n'est que minoritairement sur le département du territoire de Belfort).

Carte 1 : Carte des filières territoriales recensées en Bourgogne – Franche-Comté par le projet CECAFITER



Ce recensement montre que le mouvement de relocalisation des filières concerne tous les territoires quelles que soient les dominantes de productions agricoles départementales. Si les filières des départements plus fortement orientés en élevages concernent plus souvent des produits animaux (carnés ou laitiers), les filières territoriales permettent de structurer la production et la commercialisation de productions plus marginales comme les produits laitiers en Côte-d'Or ou les produits issus des céréales dans le Jura. Sans donner trop d'importance à la localisation communale des filières, la lecture de la carte semble montrer que le développement des filières territoriales n'est pas fortement déterminé par la proximité des métropoles et agglomérations de la Région où se localise près de 50% de la population régionale. Cela ne signifie évidemment pas que le marché urbain n'est pas très important pour ces filières, mais ces localisations en zones rurales indiquent que la consommation locale concerne l'ensemble du territoire.

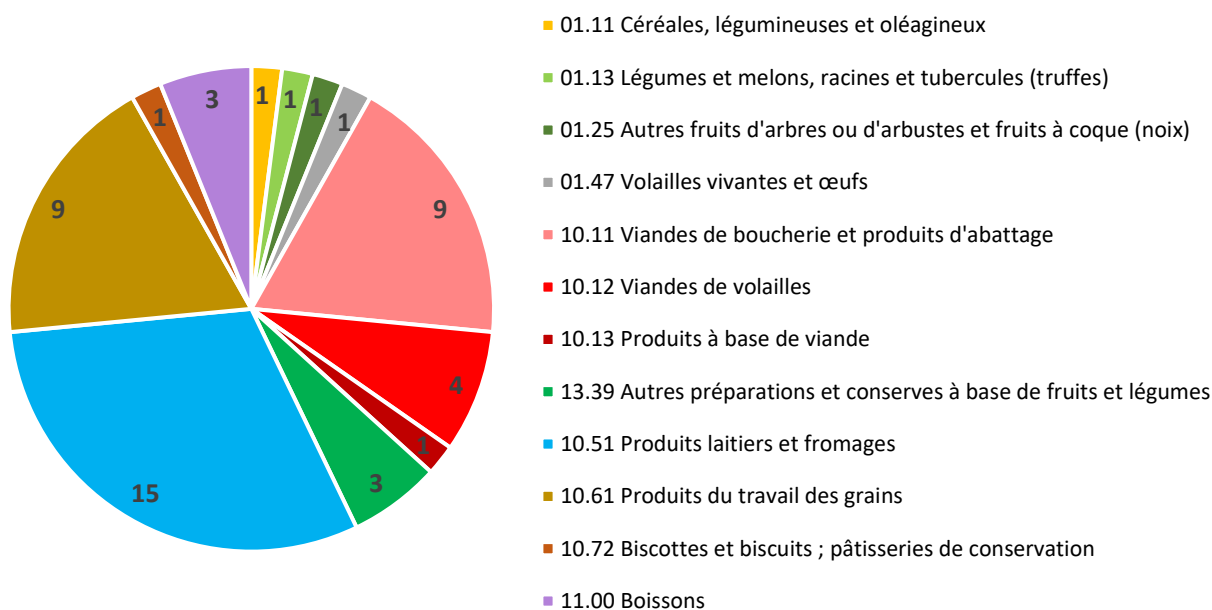
Lorsque que l'on classe les produits concernés par les filières territoriales selon la nomenclature des produits de l'INSEE (classification française des produits), les filières alimentaires sont très majoritaires (49 sur 55). Les 6 filières non alimentaires concernent l'alimentation animale (luzerne, soja), la production de semences, de plantes à parfum, de sapins et de produits pour matériaux biosourcés (chanvre).

Dans le domaine alimentaire, trois groupes de produits rassemblent près des deux tiers des filières (figure 1). **Le premier groupe** de produits concerné par la territorialisation des filières **concerne les produits laitiers** (15 filières). Plus de la moitié d'entre elles sont structurées par des appellations d'origine. Ce sont les filières les mieux réparties sur l'ensemble du territoire. Elles sont localisées dans 6 départements sur 8, mais les zones de production concernent l'ensemble des départements. La transformation fromagère est sans surprise la plus importante. Seules 2 filières valorisent autrement le lait (lait UHT et beurre). **Le second groupe de filières concerne la viande** parmi lesquelles domine la viande bovine (9 filières), puis la volaille (4 filières) puis enfin la viande transformée de porcs (1 filière – jambon du Morvan). Les appellations d'origine sont bien présentes dans ces filières à travers des AOC et IGP. En volailles c'est principalement la valorisation de la viande blanche qui motive la structuration de filières locales, seule 1 filière a été identifiée sur les œufs. **Le troisième groupe concerne les produits issus du travail du grain** (9 filières recensées), plus particulièrement la meunerie et panification blé et de façon minoritaire d'autres céréales (sarrasin et épeautre). Les céréales sont plus rarement valorisées vers d'autres produits (biscuits, bière).

Viennent ensuite les filières légumières. Seulement 3 ont été identifiés au regard de nos critères de définition des filières territoriales, ce qui exclut les circuits de vente à la ferme, en AMAP ou sur des marchés, très courants pour cette production. Les 3 filières recensées concernent l'approvisionnement de la restauration collective. Si on ne peut exclure l'existence d'organisation collective de maraîchers, de transformateurs et de distributeurs de légumes non identifiés dans ce recensement, la nature des projets collectifs repérés pour les légumes confirme l'utilité de l'organisation en filières pour développer des alternatives à l'approvisionnement de la restauration collective par les circuits des grossistes.

Malgré les enjeux agronomiques et alimentaires forts sur la consommation humaine de légumineuses, les initiatives sont rares en BFC. Seule une filière de lentilles a été recensée dans l'Yonne. Les autres filières concernent des produits beaucoup plus spécifiques autour de produits locaux tels que la truffe de Bourgogne, la moutarde, le cassis, le kirsch ou encore les noix et noisettes.

Figure 1 : Produits concernés par les filières territoriales

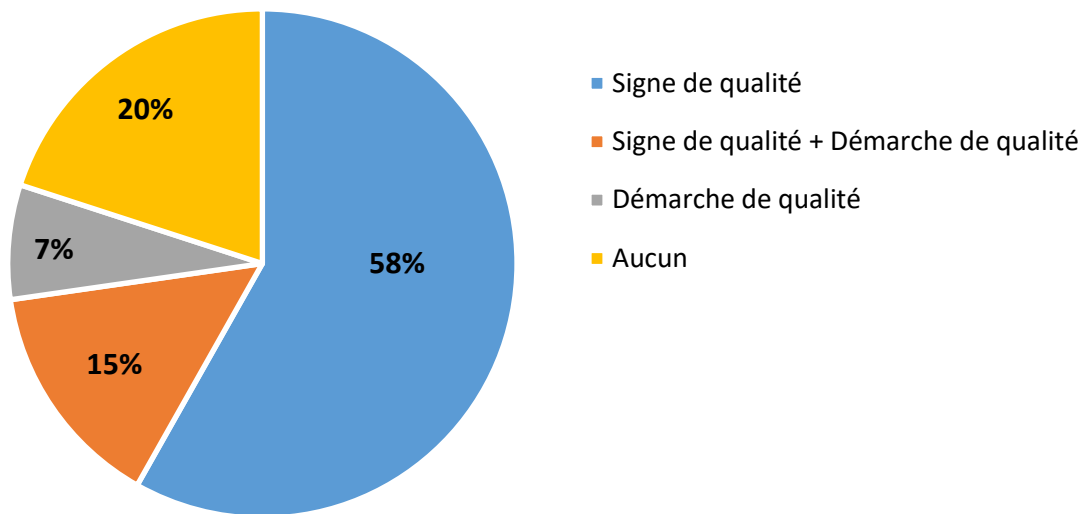


Source : auteurs

La recherche de la reconnaissance de la qualité des produits caractérise fortement les filières territoriales. Sur l'ensemble des filières recensées, 4 sur 5 attachent de l'importance à la reconnaissance de la qualité du produit avec des cahiers des charges ou démarches plus ou moins exigeants (figure 2). Les signes de qualité officiels sont de loin les plus plébiscités (près des $\frac{3}{4}$ des filières). Quatre filières sur 10 sont en agriculture biologique (figure 3) ou engagés dans des appellations d'origine (AOC-IGP), certaines cumulant les deux, par exemple certaines fruitières à Comté, Morbier ou Bleu de Gex. Le Label Rouge est plus rarement mobilisé.

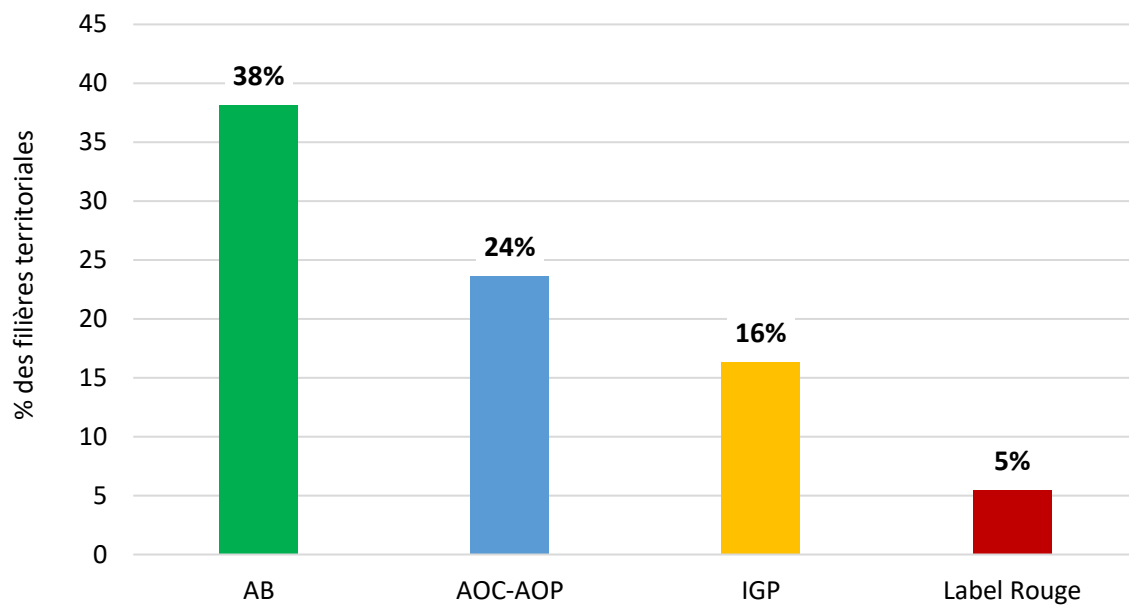
Un quart des filières mettent en place d'autres type de démarche plus spécifiques de reconnaissance de la qualité, qui se cumulent dans quelques cas avec les signes de qualité. On y trouve par exemple des démarches de marque telle que Savoir Faire 100% Côte-d'Or portée par le Conseil Général de Côte d'Or en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et qui vise à identifier, protéger et faire connaître les produits et savoir-faire locaux, les biens et les services de qualité. Cette démarche est mobilisée dans la filière brassicole des 3 Fontaines et viande du GIEE de la Côte Verte de l'Auxois. On y trouve également des démarches portées par les producteurs, telles que le label Haute Valeur Environnementale (HVE3), ou la filière Culture Raisonnée et contrôlée (CRC). D'autres types de démarches sont portées par d'autres acteurs des territoires comme la marque des parcs naturels régionaux (PNR). Enfin ces démarches peuvent être motivées par des objectifs d'équité. Une filière d'approvisionnement des Boulangeries Roger de Côte-d'Or est engagée dans la démarche de commerce équitable Agri-éthique.

Figure 2 : Qualité des produits dans les filières territoriales



Source : auteurs

Figure 3 : Signes de qualité dans les filières territoriales (SIQO) (en % des filières)



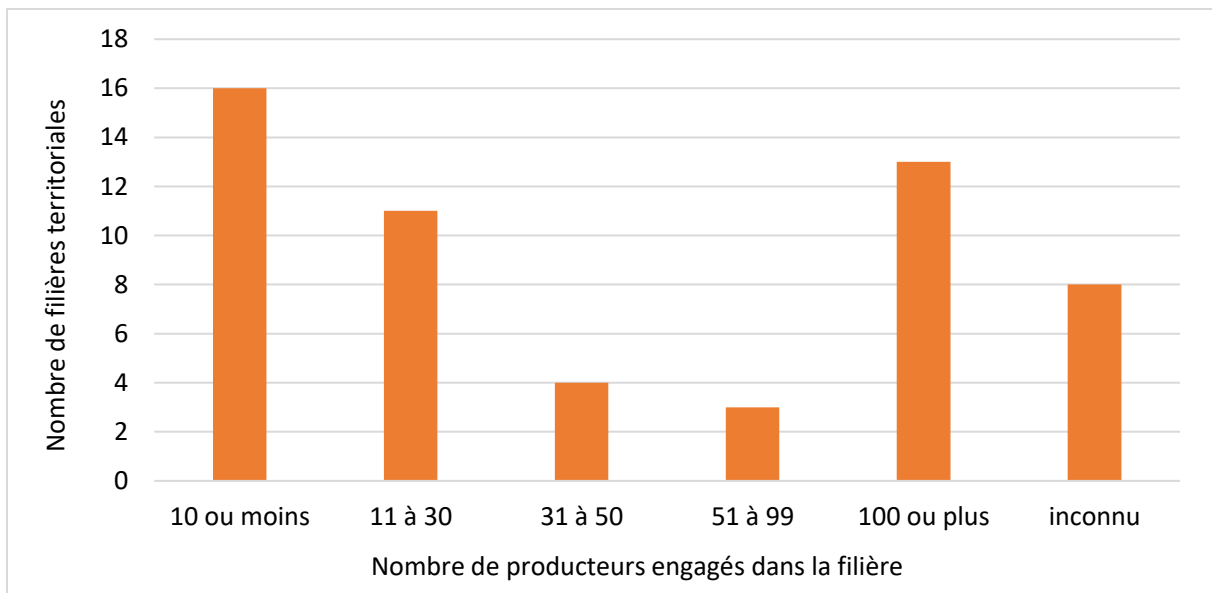
Source : auteurs

2.2. Des filières aux dimensions économiques hétérogènes en plein essor

La taille des filières est relativement difficile à qualifier compte-tenu de la grande hétérogénéité des produits et de l'échelle de leur organisation depuis le niveau très local (quelques communes) jusqu'au niveau régional. Les informations relatives aux volumes de production ou de produits commercialisés ou au chiffre d'affaires sont également difficiles à collecter de manière systématique et précise. Le nombre d'exploitations agricoles concerné pour tout ou partie de leur production par ces filières permet de constater la grande hétérogénéité de la dimension des filières recensées. Les plus petites organisations collectives concernent 5 producteurs (Poulets bio Franc-Comtois, filière maraîchère de la cuisine centrale de Autun, ou encore le GIE de la Semencerie biologique de Franche-Comté). Les plus grandes concernent sans surprise les grandes filières fromagères AOC de la Région avec la plus grande d'entre elle, la filière Comté qui regroupe plus de 2 400 producteurs dans les départements du Doubs, du Jura et de l'Ain.

Entre ces deux extrêmes, les filières recensées ont des tailles très hétérogènes. La figure 4 montre toutefois qu'il s'agit majoritairement de filières de petite dimension. La moitié d'entre elles regroupent moins de 30 producteurs et celles comptant moins de 10 producteurs sont les plus nombreuses. Si les plus grandes filières concernent les produits laitiers, on trouve également des filières comptant plus de 100 producteurs dans les filières viande en appellations d'origine (AOP Volailles de Bresse, ou Bœuf de Charolles) et en filières végétales (lentilles bio de l'Yonne ou moutarde de Bourgogne). Les filières regroupant de 30 à 100 producteurs sont nettement moins fréquentes dans notre recensement. Les 3 filières maraîchères se trouvent toutes dans la plus petite classe de taille de filière.

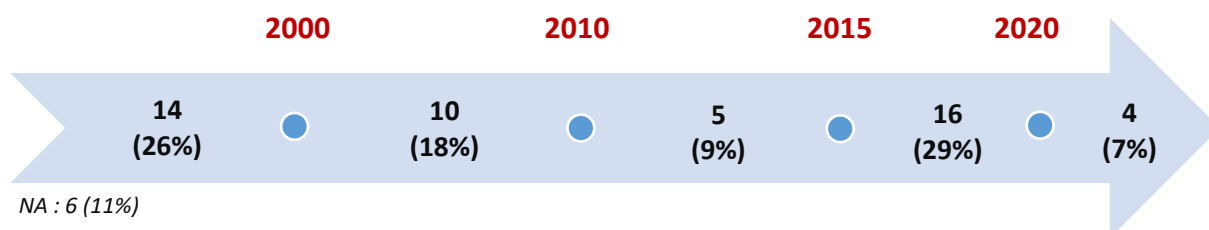
Figure 4 : Taille des filières (en nombre de filière par classe de nombre de producteurs)



Source : auteurs

L'examen de la dynamique historique de développement des filières territoriales en BFC permet de constater qu'il ne s'agit pas d'un phénomène totalement récent. Le quart des filières existait déjà en 2000 (figure 5). C'est notamment le cas de plusieurs filières d'appellations fromagères implantées dans la région depuis les années 1950. Mais on trouve aussi des filières construites autour d'entreprises fortement ancrées sur le territoire de longue date telle que la fromagerie Milleret (créée en 1921) en Haute-Saône, la coopérative beurrière du Val de Mièges (1945) ou encore l'entreprise Coquy (1956).

Figure 5 : Dynamique temporelle d'émergence des filières territoriales



Source : auteurs

On constate cependant que c'est depuis le milieu des années 2010 que l'émergence de nouvelles filières s'est accélérée. Plus du tiers de celles recensées ont émergé depuis 2015 à un rythme rapide entre 2015 et 2020 (3 à 4 par an), rythme qui semble se maintenir dans les dernières années. C'est dans la valorisation de la viande, des céréales et des légumes que les créations récentes sont les plus actives. On peut penser que les orientations introduites dans la loi d'avenir pour l'agriculture sur l'alimentation locale et sur l'amélioration de la rémunération des producteurs ont favorisé cette accélération de la création de nouvelles filières territoriales. La reconnaissance de la qualité est une préoccupation importante dans ces projets récents, puisque 17 des 20 filières créées depuis 2015 sont engagées dans un signe et/ou démarche de qualité. L'agriculture biologique est en fort développement sur cette dernière période, plus de la moitié des filières engagées dans ce cahier des charges ont été créées depuis 2015.

Le recensement des filières territoriales réalisées dans le cadre du projet CECAFITER donne une vision nouvelle de la transformation progressive des bassins de production, de transformation et de distribution de produits alimentaires et non alimentaires. Avec une estimation d'environ 8 000 exploitations concernées par ces filières², leur place peut apparaître significative (33% des exploitations en 2020). C'est le double du nombre d'exploitations pratiquant la vente directe et quatre fois le nombre d'exploitations pratiquant la transformation à la ferme hors vinification (Agreste, 2022). L'ampleur du mouvement est plus modeste toutefois si l'on retire les trois grandes filières fromagères AOC (Comté, Morbier et Mont d'Or) très implantées dans la Région (3 200 exploitations).

Le processus de création de valeur et de son maintien au maximum dans l'aire géographique régionale est bien réel et en essor depuis le milieu des années 2010. Les études de cas conduites auprès de 11 de ces filières permettent de mieux appréhender les conditions de leur émergence et de leur développement. La section suivante en présente les principaux résultats.

² Cette estimation brute à partir de diverses sources d'informations recueillies pour 47 filières sur les 55 (sites internet, entretiens avec les acteurs, estimations par les conseillers de Chambre d'Agriculture) ne permet pas d'exclure d'éventuels doubles comptes.

3. Des organisations collectives très liées aux dynamiques de territoire

Onze filières parmi les 55 recensées ont été étudiées de façon approfondie afin de mieux comprendre les conditions de leur émergence, de leur organisation et de leur développement. L'analyse s'est attachée à repérer les systèmes d'acteurs et contextes territoriaux avec lesquelles et dans lesquelles elles émergent, les étapes de construction de ces filières. Les frises chronologies et les schémas de filières ont été mobilisés pour rendre compte des trajectoires de leur construction et des formes organisationnelles que prennent ces démarches collectives. Des fiches de synthèse de présentation et d'analyse de chacune des études de cas sont accessibles sur le site de la Chambre Régionale d'Agriculture Bourgogne – Franche-Comté. Cette section présente les résultats de l'analyse comparative de ces études de cas.

Après une présentation succincte des filières étudiées (3.1.), seront examinées les principaux déterminants de leur émergence (3.2.), puis les formes organisationnelles que prennent les collectifs d'acteurs compte-tenu des finalités qu'ils portent, les facteurs techniques et technologiques avec lesquelles ceux-ci doivent composer pour permettre la concrétisation des projets (3.3). L'accompagnement dont a bénéficié les porteurs de projets de filière a fait l'objet d'une attention particulières dans la perspective d'alimenter l'action 3 du projet, tournée vers la montée en compétences des conseillers. Les principaux enseignements sont présentés en section 3.4). Enfin, les principaux impacts qui ont pu être identifiés, les points de difficultés et perspectives de développement sont synthétisés en section 3.5.

3.1. Présentation succincte des filières étudiées

Le choix des 11 études de cas ne visait pas à assurer une représentativité des filières recensées (Tableau 1). Il a été privilégié le choix de filières concernant des productions et des acteurs moins connus des Chambres d'Agriculture.

Il a ainsi été retenu de ne pas travailler sur les filières laitières, mais de s'intéresser aux filières de transformation de viande et de céréales autour de structures de transformation de faible capacité, alternatives aux filières de grosses capacités bien implantées dans la Région.

Des filières de plus petites dimensions et plus souvent en AB

Six des onze études de cas concernent des produits végétaux (Tableau 1). La seule filière de production de protéines alimentaire humaines a été retenue compte tenu des enjeux agronomiques et alimentaires de ces production (Lentilles de l'Yonne). La filière légumière présentait un intérêt particulier pour les Chambres d'agriculture compte-tenu des enjeux importants de la mise en application de la Loi Egalim dans cette production justifiant le choix de s'intéresser à des filières d'approvisionnement de restauration collective (Lons le Saunier, Autun). La filière d'œufs Coqy a été étudiée en raison du déficit de cette production en BFC. Enfin, le projet s'intéresse aux filières non alimentaires. La filière chanvre a été privilégiée en raison de l'intérêt agronomique de cette culture et des réponses intéressantes qu'elle pouvait apporter dans des territoires confrontés à la dégradation de la qualité de l'eau.

La labellisation en Agriculture Biologique est nettement plus représentée dans l'échantillon des études (8 sur 11) que ce qu'elle représente dans le recensement. Ce constat résulte davantage des critères de choix de production que d'un choix délibéré de cibler l'AB. L'échantillon de filières se distingue également du recensement en se focalisant sur des filières de plus faible taille (en nombre de producteurs). Six sur dix comptent moins de 10 producteurs et la plus grande n'excède pas 40 producteurs. Ce constat s'explique en grande partie par le choix de ne pas investir les filières laitières dans cette étude, filières qui compte près de la moitié de celles regroupant plus de 100 producteurs.

Le tableau 1 présente de façon synthétique chaque filière étudiée à partir d'une sélection d'indicateurs clés des principaux éléments de caractérisation, d'organisation et de gouvernance. La section suivante présente les résultats de l'analyse comparative des dimensions d'étude retenus dans le projet CECAFITeR.

Des filières territoriales mais pas systématiquement locales

L'échantillon étudié a permis de caractériser finement les aires géographiques de chaque compartiment (production, transformation, distribution) des filières. À partir d'une définition commune de la filière territoriale retenue de façon pragmatique dans le projet CECAFITeR, les aires géographiques des filières vont du local à l'international. La figure 6 présente la typologie des configurations des aires géographiques des filières.

Sur les 11 étudiées, seules deux sont intégralement locales pour l'ensemble des étapes de la filière. Les configurations désignées local élargi et supra-local qualifient des aires de production ou de transformation allant de l'échelle départementale ou régionale et l'aire de distribution dépasse toujours le niveau local, mais où au moins une étape de ces filières est locale. Ces trois configurations les plus locales concernent toutes des filières organisées autour de collectivité et d'approvisionnement de la restauration collective, à l'exception de l'atelier des Bouchoux mais dans lequel la collectivité locale est fortement engagée au côté des producteurs pour construire un outil de transformation local.

Pour un second groupe, l'aire géographique s'organise à l'échelle départementale, pouvant aller jusqu'à l'échelle régionale pour la distribution. Le cas de la filière d'orge brassicole faisant appel à un transformateur belge montre que si la relocalisation à l'échelle départementale-régionale est bien un objectif partagé, les acteurs de la filière doivent composer avec l'existence ou non à cette échelle des opérateurs nécessaires pour permettre de la faire fonctionner, quitte à aller chercher au-delà les opérateurs manquants (1^{er} transformateur dans ce cas). Les projets de filières portés à cette échelle sont aussi bien le fait de producteurs organisés en CUMA que d'une entreprise historiquement implantée dans la région (PEB Coquy) ou initiés par des acteurs de l'aval (brasseurs) dans le cas de la filière d'orge brassicole.

Enfin, le dernier groupe de filière territoriale abandonne la finalité d'approvisionnement du marché final local. Il s'agit de structurer une offre de produit final produit et transformé à une échelle régionale pour alimenter un marché national et international. Les deux filières concernées (Lentilles et Chanvres) sont organisées autour de coopératives intégrant les différentes étapes de la filière leur permettant de piloter une stratégie commerciale sur des marchés concurrentiels.

Tableau 1 : Description synthétique des études de cas

	Céréales et protéines			Légumes		Viande				Autre alimentaire	Non alimentaire
Nom de la filière	Pain restau-co Lons	Orge brassicole bio BFC	Lentilles de l'Yonne	Restau-co Lons	Légumes Autun	Steak haché Lons	Viande Autun	Atelier des Bouchoux	CUMA Grain de Saveurs	Œufs Coquy	Chanvre
Produit	Pain bio pour cuisine centrale	Orge brassicole	Lentilles	Légumes transformés	Légumes transformés	Steaks hachés issus élevages Comté	Viande bovine	Viande bovine, ovine, caprine	Volailles et lapins	Œufs	Chênevotte (bâtiment) Fibre (textile, mat.) Graine (divers)
Année de création	2000	2017	NA	2008	2018	2021	2019	2022	2013	1956	2009
Nombre de producteurs	?	10	100 1 300 ha	5	4	40	30	7	7	7	100 1 600 ha
Aire de production	Locale	Dep. 70 et 39	Dep. 89 et 10	Locale	Locale	Dep. 39-25	Locale	Locale	Locale	Franche-Comté	Dep. 70
Transformateur	Minoterie locale et cuisine centrale	Malterie en Belgique	Coop COCEBI	Cuisine centrale avec légumerie	Cuisine centrale avec légumerie	Abattoir local	Abattoir et chevillard local, cuisine centrale	Abattoir non local et découpe locale	CUMA Lycée Agricole	Entreprise PEB Coquy	Coop Eurochanvre
Vente	Locale	20 – 40 brasseurs BFC	France	Locale, cuisine centrale	Restau-co locale	Cuisine centrale, GMS locale	Restau-co GMS locale	Locale	Locale	150 km autour Flagey (25)	Internationale
Signes de qualité	AB	AB	AB	AB	AB	AOP Comté AB	IGP, HVE3	AB	AOP Vol. Bresse	AB	
Structure pivot de la filière	Ville Lons	GIE Bio Comtois	Coop COCEBI	Association Entente Bio puis SCIC	Com Com	SCIC Ensemble Bi'eau	Chevillard	Association producteurs	CUMA	Entreprise Coquy	Eurochanvre
Organisation des producteurs	GIE Bio Comtois	GIE Bio Comtois	Coop, GIEE	Association Producteurs Entente Bio puis SCIC	Non	Association producteurs Entente Bio	Association producteurs (SNPA)	Association producteurs	CUMA Lycée agricole	Adhérents coop Terre Comtoise	Adhérents coop Interval
Acteurs à l'initiative	Collectivité Lons	Brasseurs	Coop	Collectivité Lons	Com Com	Producteurs, Ville de Lons	Collectivité	Producteurs	Lycée agricole	PEB Coquy	Non
Accompagnement	Ville Lons CA 39 Interbio FC	GAB 70 CA 70 Interbio FC	Coop COCEBI	Ville Lons Interbio FC Pays Lédonien	Com Com CA 71	Interbio FC CA 39 Clus'Ter Jura Pays Lédonien	Com Com CA 71	Com Com PNR CA 39 CUMA	FDCUMA CA 70 CERD Lycée agricole	Coop PEB Coquy	Coop Interval BF2C

Figure 6 : Typologie des aires géographiques des filières étudiées

Types	Local	Local élargi	Supra-local	Départ.	Départ-régional	National	Internat.
Producteurs							
Transformateurs							
Distributeurs							
Filières concernées	Restau-co Autun (légumes et viande)	Restau-co Lons (légumes et pain)	Restau-co Lons (viande) Atelier Bouchoux	CUMA Grain de Saveurs	Œufs Coquy Orge brassicole	Lentilles de l'Yonne	Chanvre
Nombre d'exploitations agricoles	Max. 30	Max. ?	Max. 40	40	10	100	100

	Local - intercommunal		Interdépartemental		National
	Départemental		Régional		International

Source : auteurs

3.2. Conditions d'émergence des filières

Pourquoi et où émergent les nouvelles filières territoriales ?

Comme dans toutes initiatives nouvelles, l'émergence de nouvelles filières est le fruit d'une motivation d'un acteur ou d'un groupe d'acteurs animé par une volonté partagée d'apporter de nouvelles possibilités de valorisation de produits, de nouvelles réponses aux attentes des consommateurs et plus largement aux acteurs des territoires. Les études de cas montrent que les processus d'émergence sont généralement longs, qu'ils s'appuient sur des motivations qui ne sont pas qu'économiques et qu'ils reposent dans une large mesure sur des acteurs clés du territoire.

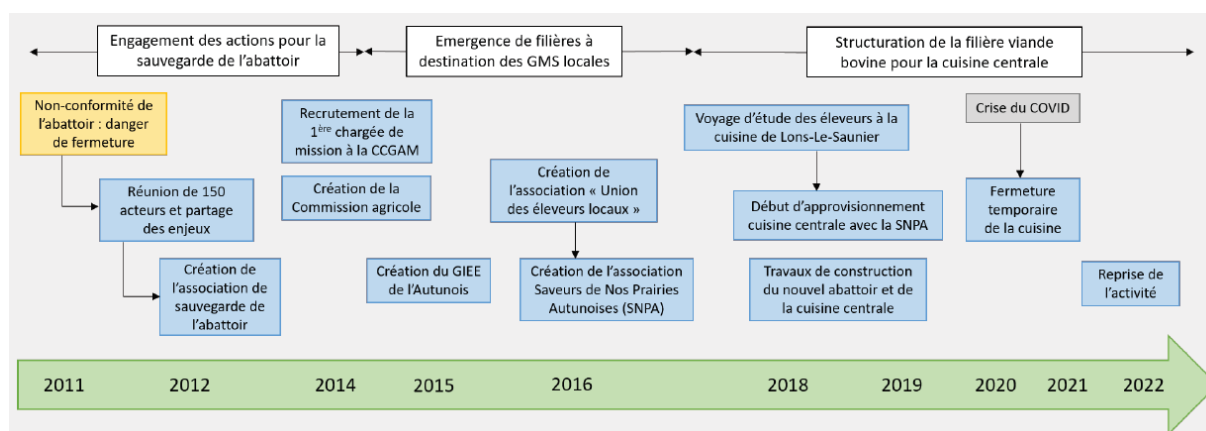
Des processus d'émergence longs

Sur les 11 filières étudiées, 9 correspondent à la création de nouvelles filières, alors que les 2 dernières s'insèrent dans une stratégie de développement d'entreprise (COCEBI pour les lentilles de l'Yonne et PEB Coquy pour les œufs en Franche-Comté).

Pour les 9 projets de création de filières, 9 ans auront été en moyenne nécessaire entre la première intention exprimée et la concrétisation du projet marquée par le lancement de l'activité effective de la filière. Le cas d'Autun illustre bien le processus progressif d'expression de l'intention initiale, puis de la constitution du collectif de partie-prenantes du projet, de la conception du projet avant son démarrage effectif (figure 7). C'est d'une mobilisation d'éleveurs (et notamment le président de la SICA gestionnaire de l'abattoir de Autun) et d'élus locaux en 2011 face au risque de fermeture de l'abattoir, qu'a émergé un 1^{er} collectif d'acteurs (d'éleveurs, d'organisations agricoles, de bouchers, de GMS et d'acteurs public locaux) par la création de l'association de sauvegarde de l'abattoir. Il faudra attendre la création de l'association Saveurs de Nos Prairies Autunoises regroupant les acteurs directement

concernés par la filière (éleveurs, chevillard, GMS) puis le voyage d'étude des éleveurs à la cuisine centrale de Lons-le-Saunier en 2018 pour que l'activité démarre réellement en 2019.

Figure 7 : Frise chronologique d'émergence de la filière viande bovine d'Autun



Source : fiche filière (site CRA BFC)

La phase d'émergence de projets peut être relativement linéaire, comme dans le projet de la CUMA Grain de Saveurs dans lequel se succède relativement rapidement l'expression du projet de création d'un abattoir par le Lycée agricole de Fontaine (71), la conception technique et le montage du projet, la création de la CUMA pour un lancement du projet, 5 ans après la première étape. Mais les projets peuvent aussi suivre des trajectoires moins linéaires, nécessitant des réorientations. L'atelier de transformation de viande des Bouchoux illustre la nécessaire adaptabilité dont doivent faire preuve les promoteurs de ces initiatives. D'un projet de transformation multi-produits pour valoriser les productions locales (lait, viande, miel, légumes) qui devait être porté par la municipalité, celui-ci se réoriente vers un atelier de transformation de viande uniquement du fait de contraintes techniques et de difficultés financières de la commune et est transféré à l'intercommunalité.

Enfin, les études de cas montrent que dans les territoires très engagés dans l'alimentation locale, l'émergence de filières s'appuient sur des expériences réussies de création d'autres filières. Le cas de Lons-le-Saunier est exemplaire de ce point de vue. Partant d'une filière de pain bio pour approvisionner la restauration collective tout en offrant un débouché en bio pour les surfaces agricoles dans les périmètres de captage d'eau potable, la démarche s'est poursuivie par la structuration d'une filière maraîchère et plus récemment d'une filière de steaks hachés.

Des motivations initiales souvent économiques

Les motivations économiques de meilleure valorisation des produits tant à l'échelle de la filière que des producteurs est mise en avant par les acteurs clés des filières dans 7 cas sur 11. Il est attendu que le choix du produit, l'organisation et la gouvernance de la filière permette d'accroître la valeur ajoutée ou d'éviter qu'elle ne disparaisse du territoire, par exemple à cause de la fermeture d'outils de transformation.

La contribution à l'amélioration de l'environnement, principalement en inscrivant la filière en AB, est mise en avant dans les motivations dans 4 cas sur 11. Enfin, la dynamisation de l'économie locale est citée dans 2 cas correspondant aux 2 communautés communes mobilisées sur l'approvisionnement de la restauration collective.

Des acteurs clés dans l'émergence des filières

L'analyse des conditions d'émergence des filières dans les études de cas ont permis de constater que certains acteurs ou groupes d'acteurs jouent un rôle clé dans l'expression d'un problème et/ou la proposition d'une initiative. Trois grands types de motivations animent ces acteurs clés au moment de l'émergence :

- L'enjeu économique qui passe par la création de valeur ajoutée locale supplémentaire, la meilleure rémunération des producteurs et le développement de l'emploi, est mis en avant dans 7 cas sur 11,
- La protection de l'environnement, principalement par le passage à l'agriculture biologique et d'autres démarches environnementale (Haute valeur environnementale), est mentionnée dans 4 cas sur 11,
- La dynamisation de l'économie locale et du territoire est mentionnée dans 3 cas sur 11.

Le tableau 2 synthétise les acteurs clés de l'émergence des filières étudiées et leurs motivations.

Tableau 2 : Acteurs clés et motivations de l'émergence des filières territoriales

Types d'acteurs clé	Filières	Principal facteur déclencheur	Motivations
Agriculteurs	Lons steak haché	Meilleure valorisation des vaches de réformes	Economique
	Atelier Bouchoux	Idée d'atelier collectif pour meilleure valorisation locale	Economique Environnement Dynamique locale
Agriculteurs + Collectivité	Viande Autun (Com com)	Risque fermeture abattoir	Economique Environnement Dynamique locale
Collectivités	Lons (ville) Pain	Protection captage eau	Environnement
	Lons (ville) Légumes	Approvisionnement en AB de la restau-co	Environnement Dynamique locale
	Autun (Com com) Légumes	Approvisionnement de la restau-co dans le cadre Agenda 21.	Economique
Acteur public (Lycée agricole)	CUMA Grain de saveurs	Arrêt accès abattoir car trop faibles volumes	Economique
Acteurs économiques	Lentilles de l'Yonne (coop COCEBI)	Stratégie de diversification et de niche en AB	Economique Environnement
	PEB Coquy (œufs)	Stratégie de niche de qualité et locale	Economique
	Eurochanvre (Chanvre)	Stratégie de diversification des débouchés	Economique
Acteurs de l'aval	Orge brassicole bio	Volonté des brasseurs d'appro en malt local bio	Traçabilité

Source : auteurs

A partir de nos cas d'études, ce sont les **collectivités et acteurs publics qui ont joué le rôle d'amorçage de 4 des 11 projets de filières**. Dans 3 cas, ces acteurs publics ont identifié les filières locales comme une réponse pertinente à des situations de crise conjoncturelle (fermeture d'abattoir) ou de problème récurrent de gestion de la qualité de l'eau potable. Dans le cas d'Autun, la mobilisation contre la fermeture de l'abattoir a d'emblée été portée de manière collective avec les agriculteurs (dont le président de la SICA gérant l'abattoir). Les motivations affichées de ces acteurs publics sont larges (économique, environnemental et dynamique locale). Ce sont les seuls projets de filières (parmi les

études de cas mais également parmi les 55 filières recensées) associés à des projets alimentaires territoriaux (PAT).

Les agriculteurs sont à l'origine de 3 des 11 filières étudiées. Dans les 3 cas, la motivation est explicitement l'amélioration de la valorisation des productions issues des fermes, mais en cherchant une réponse collective plutôt qu'individuelle par la transformation et vente directe à la ferme. La mobilisation des agriculteurs s'exprime sous des formes variées. Elle est collective à Lons-le-Saunier via l'association Entente bio ayant pour objectif de fédérer les éleveurs laitiers bio, et à Autun au sein d'un GIEE puis de l'association Union des éleveurs locaux. L'initiative est plus individuelle dans le cas de l'atelier des Bouchoux, mais le projet trouve rapidement une issue collective en fédérant un groupe de producteurs au sein du d'une CUMA (CUMA des Hautes Combes).

Trois des 11 projets sont à l'initiative d'acteurs industriels de l'agro-alimentaire. L'émergence de filières locales peut également résulter de stratégie industrielle et commerciale de diversification d'activité. La création de la société Eurochanvre par la coopérative Interval en Haute-Saône vise à développer un outil industriel de transformation du chanvre pour approvisionner des marchés en croissance notamment dans le secteur des matériaux de construction à base de chanvre. L'existence d'un bassin de production historique de chanvre dans la région conforte la localisation de l'unité de transformation. Le développement d'une ligne de tri et conditionnement de lentilles bio par la COCEBI dans l'Yonne permet de diversifier les produits pour la coopérative et d'anticiper son positionnement sur un marché susceptible de se développer dans les années à venir. Dans le même temps, cette nouvelle filière ouvre une nouvelle voie de diversification aux adhérents de la coopérative intéressante sur le plan agronomique et agroécologique. La stratégie de l'entreprise Coquy est dans la même logique de stratégie de niche, en profitant d'une faible concurrence régionale dans la production industrielle d'œufs.

Enfin, **un seule de nos filières étudiées est issue d'une initiative portée par les acteurs de l'aval.** Ce ne sont pas des consommateurs finaux, mais des acteurs de la seconde transformation (brasseurs) regroupés dans un collectif informel qui prennent l'initiative de mobiliser des agriculteurs et la Chambre d'agriculture pour construire une filière d'orge brassicole bio.

Ces études de cas montrent que l'émergence des filières est le fruit d'une large palette d'acteurs qui ne peut être réduite aux agriculteurs. Le repérage des initiatives ou des besoins en matière de structuration de filières suppose donc de s'intéresser à l'ensemble des acteurs du développement des territoires avec une attention importante aux acteurs publics très engagés dans la structuration de l'offre de production alimentaire. Le second enseignement est la nécessité du temps long. L'émergence d'une filière suppose le passage progressif d'une idée à un projet, qui est toujours spécifique au contexte territorial dans lequel il se situe. L'impossibilité de répliquer de « modèles », aussi éprouvés soient ils, place chaque initiative dans une démarche expérimentale dans laquelle les essais-erreurs font partie du processus de construction des solutions techniques appropriées et des modes d'organisations pertinents.

3.3. Gouvernance des filières

Une filière territoriale est une organisation collective reliant les acteurs de la production, de la transformation et de la distribution d'un produit ou un service (cf. section 1.). La gouvernance de cette organisation est une dimension essentielle de son fonctionnement et de sa pérennité. L'analyse bibliographique a permis d'identifier plusieurs grands déterminants des formes de gouvernance des

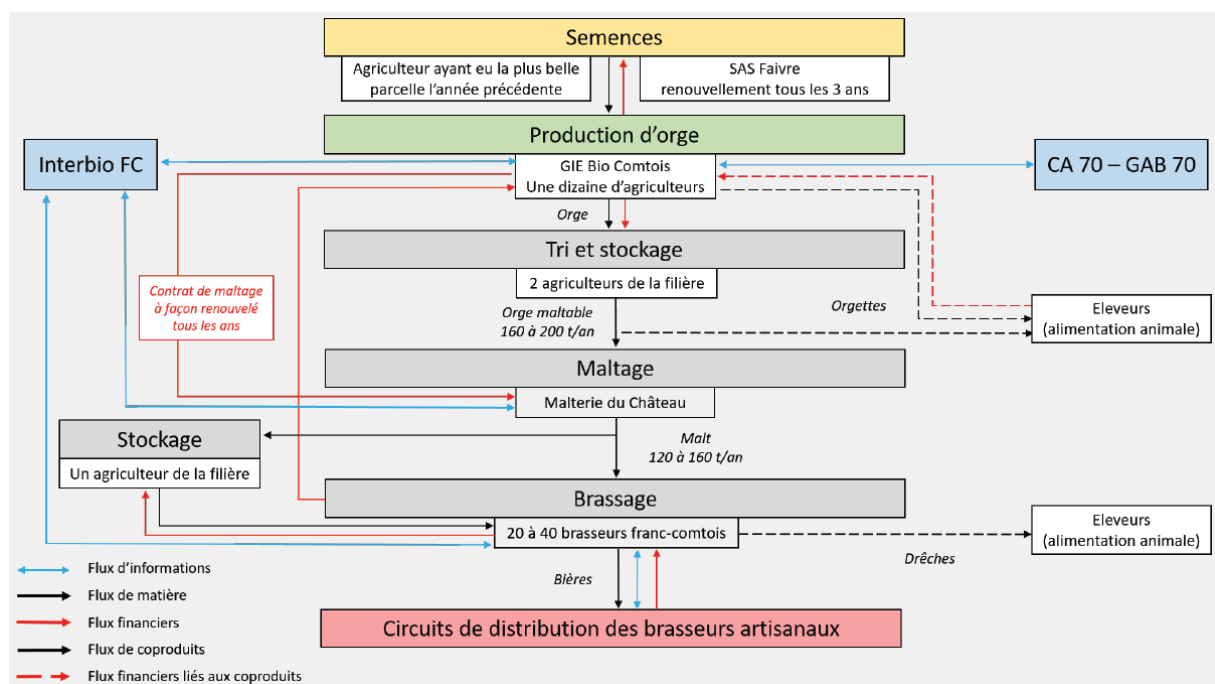
chaînes de valeur. La place des relations marchandes entre les acteurs de la filière est un premier axe distinguant d'une part, des organisations collectives dont les échanges entre les acteurs sont régulés par les règles du marché à travers des accords essentiellement bilatéraux et d'autre part, des organisations collectives qui s'extraitent totalement du marché en internalisant l'ensemble des échanges au sein d'une entité dans laquelle la régulation hiérarchique prend la place du marché. Un second axe postule l'existence de forme hybride de coordination de type contractuel qui peuvent conduire à ce que le pilotage de filière soit davantage tiré par l'amont ou l'aval de la filière, en identifiant la possibilité d'une forme intermédiaire dans laquelle la proximité laisserait place à des relations plus informelles.

Cette section tente d'éclairer les bases sur lesquelles reposent la gouvernance des filières territoriales.

Des filières plus ou moins complexes et le plus souvent imbriqués avec d'autres filières

Les schémas de filières rendent compte de la structuration des filières étudiés (cf. exemple en figure 8).

Figure 8 : Schéma de la filière orge brassicole bio franc-comtoise



Source : fiche filière (site CRA BFC)

En retenant le périmètre de filières allant des producteurs aux consommateurs finaux, le nombre d'intermédiaires va de 1 à 5 pour les 11 filières étudiées. Ce nombre est fortement lié au type de produit dont la transformation dépend des processus techniques et technologiques très hétérogènes. Les filières de légumes sont de ce point de vue les plus simples avec un seul intermédiaire lorsque les légumeries sont intégrées dans les cuisines centrales (ce qui est le cas dans les 2 cas d'études de Lons-le-Saunier et d'Autun). Les filières viande qui nécessitent au moins deux étapes de transformation, comptent entre 3 et 4 intermédiaires. La filière orge brassicole compte le plus grand nombre d'intermédiaires (5) si l'on intègre le stockage du malt (figure 8).

Les filières territoriales tendent à réduire le nombre d'intermédiaires, notamment en filières légumes en évitant le passage par les grossistes et les entreprises de préparation des légumes. Ce n'est cependant généralement pas l'objectif visé par la relocalisation des relations.

Les études de cas ont cependant permis de constater que les acteurs des filières territoriales sont, dans la grande majorité des cas, impliqués **simultanément dans d'autres filières locales ou classiques (9 cas sur 11)**. On peut considérer que seules les filières de la CUMA Grain de Saveurs et des Œufs Coquy sont intégralement localisées (en considérant l'échelle régionale pour l'aire de commercialisation). Pour les 9 autres cas d'études, la multi-appartenance intervient au niveau des producteurs et/ou des transformateurs.

Au niveau des producteurs pour qui la filière territoriale ne représente qu'une partie des débouchés (viande, céréales, lentilles, chanvres), la vente locale peut même être très minoritaire parmi les débouchés producteurs. Cette information n'a pas pu être précisément évaluée, mais avec une valorisation d'une douzaine de vaches par an parmi 30 éleveurs, la filière viande bovine d'Autun ne représente qu'une petite partie du chiffre d'affaires des producteurs engagés. De même, avec 250 tonnes d'orge brassicole transformées chaque année venant de 10 exploitations, cette filière représente en moyenne moins de 10 hectares par an et par exploitation. Ce sont probablement les producteurs de légumes qui valorisent le plus leur production au sein des filières locales.

Au niveau des transformateurs, ces derniers interviennent également souvent dans plusieurs filières (usine de tri et conditionnement de la COCEBI, Eurochanvre, abattoirs). Les abattoirs illustrent cette situation. Le caractère fortement capitalistique de cette activité a conduit à la concentration des abattoirs de grande taille en développant les capacités de traçabilité permettant de travailler à façon pour diverses filières. La sauvegarde d'unités d'abattage de plus faibles dimensions permet de maintenir des capacités de transformation de proximité en réduisant les temps de transport des animaux.

Cette imbrication des filières nécessite donc une approche globale des activités tant du côté des producteurs que des transformateurs de manière à tenir compte de la complémentarité, mais aussi des possibles concurrences entre les filières.

Des acteurs structurés mais des relations souvent peu formalisées

La gouvernance peut se caractériser par la manière dont les acteurs ou les groupes d'acteurs sont organisés au sein des filières et la manière dont sont régulés les échanges entre eux. Les échanges se décomposent en flux de matières, flux d'informations et flux financiers.

Du côté de l'organisation des acteurs, les études de cas montrent que les producteurs sont dans 7 cas sur 11 organisés au sein de structures formelles intervenant dans la gouvernance de la filière³ : en GIE dans 2 cas, en association (ou SCIC) dans 5 cas, en CUMA dans 1 cas. Dans les filières chanvre et lentilles, les producteurs sont membres de coopératives (Interval et COCEBI) qui portent les filières étudiées à côté d'autres filières classiques.

Seuls les maraîchers de la filière légumes d'Autun et les producteurs d'œufs Coquy ne sont pas formellement organisés.

La nature des relations entre acteurs est définie dans le cadre de contrats avec un degré variable de formalisation. Les informations collectées dans les études de cas ne permettent pas d'établir avec précisions l'ensemble des relations contractuelles entre les acteurs. Des informations contradictoires

³ L'appartenance des producteurs à d'autres structures collectives n'ayant pas de liens directs avec la filière n'est pas pris en compte.

ont pu être relevées dans les réponses collectées. Des relations contractuelles existent au moins dans 7 filières sur 11 :

- Contrat formel d'engagement de livraison exclusive sur 10 ans pour la filière œufs Coquy
- Contrat de livraison annuel pour les filières pain de Lons-le-Saunier, chanvre, CUMA Grain de Saveurs et pluriannuel pour les lentilles
- Contrat de livraison annuel complété par une charte d'engagement pour la filière orge brassicole
- Accords verbaux entre éleveurs et chevillard dans le cas de la filière viande bovine d'Autun avec une garantie de prix au producteur égal à la cotation régionale majorée de 0,40€/kg

C'est avec les maraichers, avec qui la fréquence de transaction est la plus fréquente, que les relations semblent les moins formalisées.

La relation directe entre acteurs des filières est souvent mentionnée comme un moyen de partager les informations sur le fonctionnement de la filière, les perspectives de production et de ventes de l'année, mais aussi des prix payés aux différents acteurs. Les informations collectées en la matière ne permettent pas d'identifier précisément le rôle que joue des relations informelles, mais on peut supposer qu'elles contribuent à l'interconnaissance et à l'instauration d'un climat de confiance entre les acteurs.

Quatre modèles de gouvernance des filières

Sur la base de l'information qui a pu être exploitée, l'analyse comparative des modes d'organisation et de relations entre les acteurs des filières étudiées permet d'identifier 4 modèles de gouvernance (figure 9).

- **Modèle 1 : filière semi-intégrée, la gouvernance portée par un opérateur central qui intègre les fonctions de collecte, transformation des produits et qui encadre la relation en amont avec les producteurs et en aval avec la distribution**

Les coopératives COCEBI et Interval des filières lentilles de l'Yonne et chanvre de Franche-Comté font les choix stratégiques des filières en fonction des attentes et opportunités du marché et en maîtrise la mise en œuvre dans une large mesure par des régulations hiérarchiques au sein de la coopérative. Les relations avec les producteurs mobilisés dans la filière et adhérents de la coopérative sont encadrées par les règles du statut de coopérateur. Sans disposer du statut de coopérative, la société PEB Coquy joue le même rôle central stratégique et fonctionnel au sein de la filière œufs. L'absence de statut de coopérateur est compensée par l'instauration d'une relation contractuelle très formalisée engageant les producteurs sur le long terme (contrat d'exclusivité sur 10 ans). Ce mode de gouvernance n'a rien de différent de la gouvernance des filières « classiques ». L'émergence de ce type de filière est orientée par la capacité de l'entreprise à s'emparer d'opportunités de marché en opérant des choix d'investissement et d'organisation pertinents.

- **Modèle 2 : les acteurs publics occupent une place centrale**

Il s'agit sans doute du modèle le plus éloigné des types de gouvernance de CGV. Il se caractérise par une place centrale des acteurs publics dans ce que l'on peut qualifier de gouvernance hybride (SCIC dans le cas de Lons-le-Saunier). Ces formes de gouvernance semblent en mesure de concilier des objectifs multiples (économiques, environnementaux, développement local). L'implication directe des collectivités publiques permet de sortir de la logique marchande imposée par les règles des marchés publics pour réintroduire l'approvisionnement local de la restauration collective.

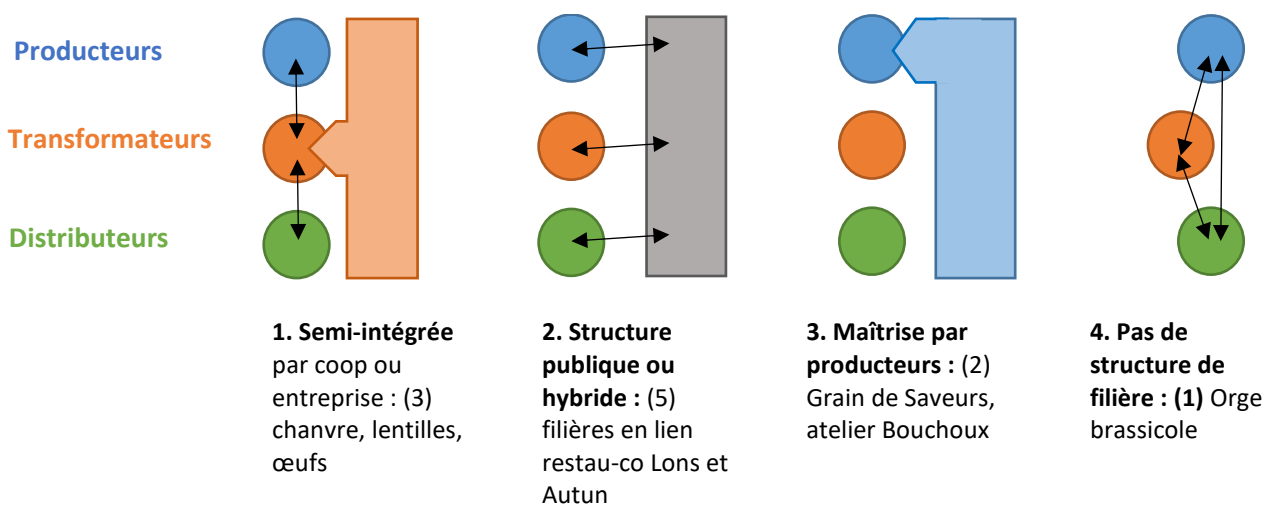
- **Modèle 3 : les producteurs concentrent la maîtrise de l'orientation et du fonctionnement**

Les opérateurs de la transformation interviennent dans le cadre de relation de prestation et le produit reste la propriété des producteurs jusqu'à la commercialisation. Cette configuration de gouvernance semble originale par rapport aux modèles de gouvernance des chaînes globales de valeur cités en section 1. Cette configuration se rapproche des situations de transformation et de vente directe en allant plus loin par la mutualisation de l'utilisation d'un outil de production. Dans les 2 cas concernés (CUMA Grain de Saveurs et atelier des Bouchoux), les CUMA jouent un rôle important de structuration des agriculteurs en leur permettant d'investir collectivement dans un outil de transformation.

- **Modèle 4 : les relations entre les acteurs se régulent par des relations formelles bilatérales entre les différents opérateurs et en accordant une place importante aux relations informelles**

La filière orge brassicole se différencie des 10 autres par l'absence de structure formelle interprofessionnelle malgré de grand nombre d'opérateurs au sein de la filière (5). Ce mode de gouvernance fait écho au type de gouvernance relationnelle des CGV mentionnée plus haut. La proximité entre les acteurs apparaît comme un facteur clé du fonctionnement de cette filière. C'est pourquoi l'un des objectifs de la filière est de rapprocher la malterie (actuellement en Belgique) au cœur du territoire de la filière, c'est-à-dire de la zone de production et de seconde transformation (brasseurs).

Figure 9 : Modèles de gouvernance des filières territoriales étudiées



Source : auteurs

3.4. Accompagnement des filières territoriales

Les études de cas nous donnent des indications sur l'accompagnement des filières territoriales : type de structures impliquées et nature de missions en fonction de la phase de développement et de la taille de la filière.

Les types de structures accompagnatrices

Nous distinguons 3 types de structures accompagnatrices des filières agricoles :

- Les organisations professionnelles agricoles

Exemples : Chambres d'agriculture, interprofessions, associations de développement de l'agriculture biologique (Interbio Franche-Comté, GAB), CUMA

Elles sont impliquées dans 5 études de cas sur 11.

- Les acteurs privés

Exemples : coopératives, entreprises, consultants

Ils sont impliqués dans 7 études de cas sur 11.

- Les collectivités territoriales et acteurs publics

Exemples : communes, intercommunalités, établissements d'enseignement agricole, Pays, Parc naturel

Ils sont impliqués dans 8 études de cas sur 11.

Les structures accompagnatrices peuvent être extérieures à la filière qu'elles accompagnent (accompagnement externe) ou partie prenante (maillon de la chaîne de valeur) de la filière qu'elles accompagnent (accompagnement interne). Dans 3 études de cas sur 11, l'accompagnement est totalement interne : chanvre, lentille et œufs.

La nature des missions d'accompagnement

Nous distinguons 5 types de missions d'accompagnement :

- Mobilisation autour du projet de filière locale : mobilisation d'un groupe de producteurs (collectif de maraîchers, association d'éleveurs...), mobilisation de l'ensemble des maillons de la filière (mise en lien des différents acteurs de la chaîne de valeur, par exemple éleveurs et restauration collective ou agriculteurs et moulin), etc.
- Formalisation du fonctionnement de la filière : création d'une structure juridique, élaboration de statuts, définition de règles de coopération, rédaction du cahier des charges des certains maillons (cahier des charges d'engraissement), etc.
- Animation/Coordination de la filière : organisation de réunions entre acteurs d'un même maillon et/ou entre acteurs de différents maillons, adéquation entre offre et demande (planification), etc.
- Réalisation d'études : étude de faisabilité, étude de marché, diagnostic de territoire, etc.
- Formation et accompagnement technique : essais/expérimentations, suivi des cultures, suivi de l'élevage, règles d'hygiène et sanitaires, gestion administrative, etc.

L'influence de la phase de développement sur la nature des missions d'accompagnement

Nous distinguons 3 phases dans le développement d'une filière :

- La phase d'émergence : de la naissance de l'idée à la constitution d'un groupe
- La phase de structuration : de la constitution d'un groupe aux premières livraisons.
- La phase de pérennisation : à partir du moment où les flux deviennent réguliers et les différents acteurs sont impliqués, autonomisation progressive de la filière vis-à-vis de l'accompagnement

Les missions d'accompagnement varient fortement en fonction de la phase de développement dans laquelle se trouve la filière :

- Phase d'émergence : mobilisation, mise en lien, visites, étude de faisabilité, formation

- Phase de structuration : création d'outils de transformation (boulangerie, abattoir), structuration du collectif, étude de faisabilité, appui technique, essais de production. Cela correspond à l'organisation de réunions de coordination et à la formalisation du fonctionnement.
- Phase de développement : coordination, animation. Diversification de production (lentilles), développement commercial (commerce équitable, SCIC)

L'influence de la "taille" de la filière sur l'accompagnement

Le nombre d'agriculteurs investis dans la filière influence la manière de réaliser les différentes missions d'accompagnement :

- L'accompagnement à la mobilisation d'un petit nombre d'agriculteurs (<10) peut être réalisée par des échanges individuels, des relations préexistantes : relations personnelles pour l'orge brassicole, maraîchers qui approvisionnaient déjà individuellement la restauration collective pour les légumes à Lons-le-Saunier, contact individuel pour les œufs Coquy, contacts individuels pour la CUMA Grain de Saveurs, relations personnels et habitants d'un même village pour l'atelier de transformation des Bouchoux
- L'accompagnement à la mobilisation d'un nombre important d'agriculteurs nécessite de s'appuyer sur des bases de données d'adhérents, de la communication plus large et des relais au sein de la Profession agricole : base des adhérents des coopératives pour le chanvre et la lentille, article dans la presse et agriculteurs leaders pour la viande bovine à Lons-le-Saunier, appui sur un important collectif déjà constitué pour la sauvegarde de l'abattoir pour la viande bovine d'Autun
- L'animation/coordination de la filière est influencée par le nombre d'agriculteurs impliqués et plus généralement par le nombre d'acteurs au sein de la filière. Lorsque les acteurs d'un maillon de la filière sont trop nombreux, l'animation de la filière se fait avec des référents : agriculteurs référents/élus pour lentilles, chanvre, viande bovine de Lons, viande bovine d'Autun, brasseurs référents pour l'orge brassicole

Quelles missions d'accompagnement sont réalisées par quels acteurs ?

En fonction de l'acteur central de la filière, l'imbrication et les rôles des différentes structures accompagnatrices sont différents et plus ou moins importants. Nous distinguons 3 « schémas » d'accompagnement des filières territoriales, en fonction de l'acteur central de l'accompagnement.

Schéma 1 : Accompagnement porté par une collectivité pour la restauration collective (Lons-le-Saunier et Autun)

La collectivité territoriale assure l'essentiel des missions d'accompagnement et s'appuie sur des structures accompagnatrices privées et des organisations professionnelles agricoles sur des sujets spécifiques (formation, apports techniques, études).

- La mobilisation : collectivités
- La formalisation : collectivités, éventuellement acteurs privés (consultant)
- L'animation/coordination : collectivités dans le cadre d'une structure multi-acteurs (SCIC pour Lons-le-Saunier, commission agricole pour Autun)
- La formation et l'accompagnement technique : CA et réseau bio
- Les études : CA et réseau bio, acteurs privés (Clus'Ter Jura pour Lons-le-Saunier)

Schéma 2 : Accompagnement porté par un acteur privé de l'aval (œufs Coquy, lentilles de l'Yonne, béton de chanvre de Franche-Comté)

L'entreprise ou la coopérative de l'aval qui porte l'ensemble de l'accompagnement de la filière, sans avoir recours à un accompagnement externe.

- La mobilisation : acteur privé de l'aval de la filière
- La formalisation : acteur privé de l'aval de la filière (+ un Pôle d'excellence rurale pour le chanvre)
- L'animation/coordination : acteur privé de l'aval de la filière
- La formation et l'accompagnement technique : acteur privé de l'aval de la filière
- Les études : acteur privé de l'aval de la filière

Schéma 3 : Accompagnement porté par une structure tierce du développement agricole

Plusieurs organisations professionnelles agricoles collaborent pour accompagner la filière en fonction en s'appuyant sur la complémentarité de leurs compétences.

- CUMA Grains de Saveurs
 - La mobilisation : EPL
 - La formalisation : CA71, FDCUMA71
 - L'animation/coordination : CUMA Grain de Saveurs (pas d'accompagnement)
 - La formation et l'accompagnement technique : CA71, FDCUMA71
 - Les études : CA70, FDCUMA71, CERD
- Orge brassicole bio
 - La mobilisation : CA70 et GAB70
 - La formalisation : CA70 et GAB70 et Interbio FC
 - L'animation/coordination : Interbio FC
 - La formation et l'accompagnement technique : CA70 et GAB70
 - Les études : 1 bénévole, Interbio FC et brasseurs
- Atelier de transformation des Bouchoux
 - La mobilisation : les agriculteurs
 - La formalisation : CUMA des Hautes-Combes
 - L'animation/coordination : *en émergence*
 - La formation et l'accompagnement technique : CUMA des Hautes-Combes
 - Les études : CA39

Les interactions entre les différentes structures accompagnatrices

Dans la majorité des filières étudiées (9 sur 11), des lieux de gouvernance multi-acteurs existent. Cela permet aux différentes structures accompagnatrices de se côtoyer et de collaborer de manière plus proche. Ces lieux de gouvernance sont d'autant plus importants que « *L'implication croissante des collectivités territoriales dans la fabrication d'une alimentation territoriale imposent de repenser le gouvernement des circuits courts localement et d'associer à l'animation de ces démarches des acteurs ne partageant pas forcément les mêmes points de vue sur le monde agricole, qui se connaissent mal, identifient peu les compétences de leurs interlocuteurs, voire même s'opposent pour des motifs politiques* » (Naves, 2018).

Toutes les filières étudiées qui ne sont pas directement portées par un acteur privé de l'aval font appel à plusieurs structures accompagnatrices pour émerger et se développer. Un acteur de l'accompagnement ne doit pas avoir pour objectif d'accompagner une filière sur tous les axes mais au contraire de réfléchir à la meilleure articulation possible avec les autres structures accompagnatrices du territoire.

3.5. Impacts des filières difficultés et perspectives de développement

Les études de cas ont permis d'appréhender plusieurs dimensions des impacts des filières territoriales en lien avec les hypothèses formulées sur la capacité de ces nouvelles organisations collectives à apporter des réponses aux difficultés économiques et environnementales auxquelles sont exposées les filières conventionnelles. Des difficultés ont également été mises à jour.

Des impacts difficiles à quantifier mais qui semblent positifs

- **Les impacts socio-économiques**

Les entretiens conduits convergent dans 8 filières sur 11 sur le constat que les filières territoriales permettent de **créer de la valeur supplémentaire** par la création de nouveaux produits ou en permettant une meilleure valorisation des produits, bien que cela s'avère très difficile à quantifier. Les investigations de terrain permettent de conclure à une **amélioration de la rémunération des producteurs** également dans 8 cas sur 11. Ainsi la filière viande bovine d'Autun offre une plus-value directe de 0,40€/kg, la filière pain bio de Lons-le-Saunier a rémunéré les agriculteurs à 400€/tonne de blé dès 2002. De même les acteurs enquêtés dans les filières orge brassicole de Franche-Comté et œufs de la marque Coqy considèrent le prix payé aux producteurs supérieur à celui payé dans les filières conventionnelles. La **sécurisation des débouchés** est mentionnée par plusieurs acteurs des filières étudiées, mais dans le même temps les **faibles volumes commercialisés** sont souvent perçus comme une limite de ces filières, tout particulièrement en viande (Autun et Lons-le-Saunier). Ce constat justifie l'importance de concevoir la bonne articulation entre filières territoriales et filières conventionnelles chez les producteurs. Du côté de l'emploi, les enquêtes tendent à confirmer **l'impact positif sur l'emploi** de filières locales. Dans 7 cas sur 11, ces filières semblent avoir permis de maintenir ou de créer des emplois sur le territoire sans toutefois qu'un décompte précis de leur nombre n'ait pu être établi.

- **Les impacts environnementaux**

Ces impacts n'ont pas pu être caractérisés de manière précise et les travaux sur le sujet ne conduisent pas à des conclusions univoques. La fréquence de la valorisation de la production agricole en agriculture biologique dans les filières territoriales (38% des filières recensées et 8 cas d'études sur 11), permet de conclure à une contribution positive de ses filières à une production agricole durable.

- **Les impacts territoriaux**

Les fortes interactions entre acteurs mises en lumière dans l'analyse de la gouvernance de ces filières, avec une place importante des collectivités publiques sont identifiées comme un facteur de cohésion et de dynamisation du territoire dans 9 cas sur 11.

Des difficultés spécifiques mais aussi récurrentes dans l'émergence et le développement des filières territoriales

Il existe des difficultés spécifiques à certains produits :

- **La gestion de l'équilibre de carcasse** est une préoccupation récurrente dans la transformation de la viande, tout particulièrement en viande bovine

Les petits volumes concernés dans les filières étudiées renforcent la difficulté à trouver localement une diversité de débouchés permettant une valorisation de l'intégralité des morceaux. La combinaison de débouchés dans la restauration collective, dans les magasins spécialisés et dans la grande distribution semble être une condition nécessaire à ces filières.

- **L'approvisionnement d'une large gamme de légumes en faible quantité**

Cela constitue également une tension permanente entre les besoins locaux de la restauration collective et les contraintes de production des maraîchers qui nécessite une certaine planification de la production.

Il existe des difficultés liées à la petite taille :

- **Un dimensionnement de la filière difficile à adapter aux besoins**

Les études de cas montrent que la recherche d'une bonne adéquation entre les volumes de produits valorisés par la filière et les besoins locaux est rarement atteinte. Un enjeu important du développement des filières locales est de trouver le meilleur compromis entre production locale disponible, volume commercialisable, contrainte technique (technologique) et économique (maîtrise des coûts de transformation et de distribution) qui conditionnent la dimension des équipements de transformation et de logistique.

- **Une gouvernance basée sur l'interconnaissance et l'informel** très dépendante des personnes et de la capacité à maintenir la relation de confiance

La grande majorité des études de cas ont montré le rôle déterminant d'une personne ou d'un petit groupe de personnes dans l'émergence des filières mais aussi dans le fonctionnement actuel de ces filières (par exemple le chevillard dans la filière viande bovine d'Autun). Si ce mode relationnel, qui semble constituer une spécificité des filières territoriales, permet de concilier des objectifs pluriels, les études de cas montrent qu'il est source de fragilité lorsque :

- La position de leadership nuit à la formalisation de règles de fonctionnement claires et transparentes pour l'ensemble des parties prenantes
- Le projet passe d'un stade de test à un stade artisanal
- Les fondateurs de ces filières passent le relai
- Des activités clés du fonctionnement d'une filière repose sur une personne non substituable.

- **Une difficile internalisation des coûts de transaction**

L'autonomie de décision et de financement dans les filières territoriales est une question importante. Qui doit payer le coût de mise en place et de fonctionnement de ces filières ? Les filières conventionnelles ont poussé le levier des économies d'échelle et des relations marchandes pour réduire les coûts et développer leurs parts de marché sur un marché alimentaire globalisé. Les études de cas ont pointé le rôle central des pouvoirs publics dans l'émergence des initiatives et le besoin d'un accompagnement durable pour assurer le bon fonctionnement du collectif d'acteurs. Est-ce aux pouvoirs publics de prendre en charge durablement les coûts d'animation au nom de l'intérêt général (durabilité, cohésion sociale etc.) ou devons-nous attendre de ces filières qu'elles adaptent leur

modèle économique pour atteindre un fonctionnement autonome ? Le projet CECAFiTer montre que très logiquement la question se pose pour les filières dans lesquelles les acteurs publics sont très engagés. Les études de cas ne permettent cependant pas de répondre à cette question qui renvoie explicitement aux finalités de la politique de relocalisation de l'alimentation.

4. Enseignements pour l'accompagnement au développement des filières territoriales en Bourgogne – Franche-Comté

La finalité de CECAFiTer est d'améliorer la capacité d'accompagnement à l'émergence et au développement des filières territoriales. Les sections précédentes ont apporté des angles d'analyse complémentaires permettant dans cette dernière section de dégager une série d'enseignements. Elle vient compléter des ressources déjà existantes en la matière, telle que le guide méthodologique accompagner la reterritorialisation des filières agroalimentaires par l'innovation collective (Chiffolleau & Brit, 2021). Ces enseignements seront approfondis auprès des acteurs de l'accompagnement dans les Chambres d'Agriculture et dans les territoires dans le cadre de l'action 3 du projet CECAFiTer.

Les enseignements sont structurés par grandes phases, depuis l'émergence jusqu'au développement des filières territoriales.

4.1. Pour favoriser l'émergence

- **Repérer en amont les projets en émergence**

L'inventaire des filières conduit dans CECAFiTer a permis de repérer un grand nombre de projets bien connus des Chambres d'Agriculture et des territoires, mais aussi des initiatives moins bien identifiées. Si leur identification ne signifie pas systématiquement besoin d'accompagnement, leur repérage favorise la dynamique globale de la relocalisation de la production et de l'alimentation. Le repérage peut passer par la veille auprès des coopératives, transformateurs, des acteurs de la distribution et auprès des collectivités locales. La stratégie de rapprochement des Chambres d'agriculture avec les collectivités locales et notamment les communautés de communes est un levier pertinent pour conduire cette veille.

- **Soutenir l'émergence**

Les études de cas ont mis en évidence la grande diversité des contextes et des motivations à l'origine de l'émergence sur le temps long des filières territoriales. Plusieurs principes et postures apparaissent essentielles dans l'appui à l'émergence :

- **Partir des acteurs clés** : il n'y a pas de projet sans acteur clé / porteur local. L'accompagnement ne doit pas à faire à la place, mais aider les porteurs de projets dans le passage de l'idée au projet.
- **Partir des objectifs des porteurs** pour envisager y intégrer d'autres objectifs (comme les changements de pratiques agricoles)
- **Accepter le temps long** : les études de cas ont montré qu'il fallait en moyenne 5 ans pour faire émerger une filière. L'accompagnement doit s'adapter au rythme de la réflexion des porteurs de projet et de la maturation de la démarche.
- **Accepter les changements de trajectoire du projet**, voire les abandons,
- **Intégrer tous les acteurs de l'accompagnement** et laisser faire d'autres structures si nécessaire

4.2. Accompagner la structuration de filières

- **Aider à expliciter le projet collectif**

Les projets de filières territoriales consistent à faire converger les attentes et objectifs pluriels des parties prenantes qu'il est nécessaire de rendre explicites et partagés.

- **Aider à constituer le collectif**

Les projets de filières territoriales peuvent mobiliser des acteurs qui se connaissent antérieurement (groupe d'agriculteurs) ou au contraire nécessitent des coopérations nouvelles (agriculteurs et acteurs publics locaux). Les acteurs doivent apprendre à se connaître, échanger et décider ensemble par l'instauration de règles de fonctionnement transparentes.

- **Définir les objectifs avant l'organisation**

4.3. Accompagner le développement des filières

- **Porter une attention au dimensionnement** de la filière et aider les acteurs à anticiper les investissements et maîtriser la trajectoire de développement de la filière
- **Assurer l'autonomie de fonctionnement** de la filière

Bibliographie

- Agreste. (2022). Fiche territoriale synthétique Bourgogne - Franche-Comté. *Recensement agricole 2020*. Récupéré sur https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/IMG/html/fts_ra2020_region_bourgogne_franche_comte-2.html
- Arena, R., de Bandt, J., & Romani, P. M. (1991). Traité d'économie industrielle. *Economica*.
- Bencharif, A., & Rastoin, J. L. (2007). Concepts et méthodes de l'analyse de filières agroalimentaires : application par la Chaîne Globale de Valeur au cas des blés en Algérie. *Working papers Unité mixte de recherche Moisa*.
- Chiffolleau, Y., & Brit, A. C. (2021). Guide méthodologique : accompagner la reterritorialisation des filières agroalimentaires par l'innovation collective. 20.
- Colletis, G., & Pecqueur, B. (2018). Révélation des ressources spécifiques territoriales et inégalités de développement : Le rôle de la proximité géographique. *Revue d'Economie Régionale & Urbaine*, 5(5-6), 993-1011. Récupéré sur <https://doi.org/10.3917/reru.185.0993>
- Darrot, C., Maréchal, G., & et Breget, T. (2019). Rapprot sur les Projets Alimentaires Territoriaux (P.A.T.) en France : Etat des lieux et analyses. 89. Récupéré sur <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02465471/document>
- Fabre, P. (1994). *Note de méthodologie générale sur l'analyse de filière. Utilisation de l'analyse de filière pour l'analyse économique des politiques*. FAO-Gouvernement français.
- Gereffi, G., & Korzeniewicz, M. (1994). Commodity chains and global capitalism. *Westport: Greenwood Press*.
- Gereffi, G., Humphrey, J., & Sturgeon, T. (2005). The governance of global value chains. *Review of International Political Economy*. doi:10.1080/09692290500049805
- Meynard, J.-M., Messéan, A., Charlier, A., Charrier, F., Fares, M., Le Bail, M., & Magrini, M.-B. .. (2013, juillet-août). Freins et leviers à la diversification des cultures : étude au niveau des exploitations agricoles et des filières. *OCL*, 20(4), 10. Récupéré sur <https://doi.org/10.1051/ocl/2013007>
- Naves, P. (2018). L'encadrement des circuits courts. Du secteur agricole aux territoires ? *Economie rurale*(septembre-octobre), 355. doi:10.4000/economierurale.4978
- Porter, M. E. (1985). Competitive advantage: creating and sustaining superior performance. *The Free Press*.
- Rastoin, J. L. (2016). L'industrie et l'artisanat agro-alimentaires, fondements potentiels d'une stratégie responsable et durable à ancrage territorial. doi:10.3917/pour.229.0063

Annexe – Liste des filières recensées

Dénomination officielle (ou usuelle) de la filière recensée	Départements	Produits	Année de création	Label de qualité (SIQO)	Nombre de producteurs
Céréales et protéines					
Filière moutarde de Bourgogne	21	Moutarde	1992	IGP	200
Farine de sarrasin Bio de Bourgogne à destination de la biscuiterie	21	Farine de sarrasin	2016	AB	30
Farine de blé à destination des boulangers de Côte d'Or de la Maison Roger	21	Farine de blé	2000	Non	NA
Farines de blé avec la SARL Le Moulin Toussaint	39	Farine de blé	NA	Non	6
Pain Bio Comtois	39	Farine de blé	2000	AB	20
Filière orge brassicole bio	70	Orge brassicole	2017	AB	9
Filière blé pain Le Doré	71	Farine de blé	2001	Non	56
Biscuits biologiques salés et sucrés de la marque "Croquelicot" de Bourgogne Franche Comté	71	Biscuits	2017	AB	NA
Filière farine de blé CRC de l'Yonne	89	Farine de blé	2016	LR	400
Farines de blé et épeautre biologiques du moulin de Seigneley de l'Yonne	89	Farine de blé	NA	AB	5
Lentilles biologiques de l'Yonne	89	Lentilles	NA	AB	100
Légumes					
Légumes transformés biologiques à destination de la restauration collective du Grand Besançon	25	Légumes transformés	2018	AB	10
Légumes transformés à destination de la restauration collective de Lons le Saunier	39	Légumes transformés	2000	AB	5
Production maraîchère locale pour la cuisine centrale d'Autun	71	Légumes transformés	2019	AB	5
Produits laitiers					
Filière Epoisses	21	Fromage Epoisses	1960	AOP	43
Lait UHT de la marque "Delin" de Bourgogne Franche Comté	21	Lait UHT	2019	Non	15
IGP Soumaintrain	21	Fromage	2016	IGP	23
AOP Mont d'Or	25	Fromage Mont d'Or	1981	AOP	400
Fromages des ENIL de Mamirolle et Poligny	25	Fromages	NA	Non	10
AOP Comté	25-39	Fromage Comté	1958	AOP, AB	2400
AOP Bleu de Gex	39	Fromage Bleu de Gex	1935	AOP, AB	44
Coopérative beurrière du Val de Mièges	39	Beurre	1945	Non	NA
AOP Morbier	39	Fromage Morbier	2000	AOP, AB	2000
Tomme du Morvan	58	Fromage	2018	Non	13
Fromages de Haute Saône de la fromagerie Milleret	70	Fromages	1921	AB	160
IGP Cancoillotte	70	Cancoillotte	2021	IGP	100
AOP Mâconnais	71	Fromage	2006	AOP	8
AOP Charolais	71	Fromage Charolais	2010	AOP	20
Produits carnés					
"Le Goût d'ici, par le Pays Beaunois" (produit : viande bovine)	21	Viande bovine	2008	Non	20
Viande bovine du GIEE des éleveurs de la Côte Verte	21	Viande bovine	2019	AB, IGP	8
IGP Porc de Franche-Comté	25	Viande de porc	1990	LR, IGP	55
Bœuf Comtois	25	Viande bovine	2012	Non	NA
Poulets bio Franc-Comtois	25	Viande de poulets de chairs	2017	AB	5

Atelier de transformation collectif carné des Bouchoux	39	Viande de bovins, ovins, caprins	2021	AB	7
Steaks hachés bio du Jura	39	Steaks hachés de bovins	2021	AB	40
Jambon du Morvan	58	Jambon sec	2017	Non	7
AOP volaille de Bresse	71	Viande de poulets, chapon et poularde de Bresse	1957	AOP	144
AOP Dinde de Bresse	71	Viande de volailles	1976	AOP	15
Bœuf de Charolles	71	Viande de bœuf	1993	AOP	170
CUMA Grain de Saveurs	71	Volailles	2011	AOP	10
AOP crème et beurre de Bresse	71	Produits laitiers	2012	AOP	74
IGP Charolais de Bourgogne	71	Viande bovine	2017	IGP	850
Filière Viande bovine à destination des restaurations collectives d'Autun et du Creusot-Montceau	71	Viande bovine	2019	IGP	51
Autres alimentaires					
Truffe de Bourgogne	21	Truffe	1974	Non	300
Cassis de Bourgogne et Cassis de Dijon (cassis de Dijon plus spécifique et donc compris dans la filière cassis de Bourgogne)	21	Crème de Cassis	1979	IGP	30
Bière artisanale de Côte d'Or de la Brasserie des 3 fontaines	21	Bière artisanale	2001	Non	NA
Œufs de la marque Coquy	25	Œufs	1956	LR, AB	6
AOC Kirsch de Fougerolles	70	Kirsch	2010	AOP	70
Noix et noisettes de Bourgogne	89	Noix et noisettes	2017	AB	8
Non alimentaire					
Luzerne	21		NA	Non	NA
La Semencerie	25		2020	AB	5
L'Herberie Jurassienne	39	Tisane, huiles essentielles, cosmétiques	2007	AB	20
IGP Sapin du Morvan	58	Arbre	2018	IGP	15
Chanvre de Franche-Comté (Eurochanvre)	70	Plante textile	2009	Non	100
Soja Comtois à destination de l'alimentation animale	71	Soja	NA	Non	NA